



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

# Grève le 21 janvier

Petite enfance,  
un enjeu de société

# Syndicalisme : à venir...



# Vient de paraître

Principaux résultats d'AlimAdos  
un programme de recherche de l'Ocha

LES CAHIERS DE L'OCHA  
Alimentations adolescentes en France

## Alimentations Adolescentes en France

Sous la direction de  
Nicoletta Diasio, Annie Hubert, Véronique Pardo

Esthétique, santé, goûts et dégoûts, identité, autonomie, transgression, partage, construction de soi... autant de thèmes essentiels pour connaître et comprendre les adolescents en France aujourd'hui, autour de 4 grandes parties :

- Cultures alimentaires, cultures familiales et adolescences
- Corps adolescent et esthétiques
- Aliments "bons pour la santé" entre normes et réinterprétations
- Transmissions et mémoires alimentaires

À commander sur  
[www.lemangeur-ocha.com](http://www.lemangeur-ocha.com)

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Marianne Baby  
Jean-Michel Drevon,  
Emmanuel Guichardaz  
Élizabeth Labaye,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

CNIEL p. 2  
Casden p. 31  
Screlec p. 32

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

- Taxe carbone 5
- Petite enfance,  
un enjeu de société 8

### publiques

- Janvier 2010 : action 11
- Que pensent  
les fonctionnaires ? 12

### éducatives

- Mobilisations  
pour l'Éducation 13

### rencontre

- Rener Blancher,  
« attirer des jeunes  
vers les sciences » 30

## DOSSIER

### Syndicalisme : à venir...

Cette année 2010, se tiendront les Congrès de la FSU et de la CFDT, après ceux de la CGT et de l'Unsa en 2009. Le contexte nouveau créé par les mutations du monde du travail et la modification des règles de représentativité amène à réinterroger les formes et les pratiques du syndicalisme.



© MYRANAJA

### Régime diplomatique pour la culture française

Le rayonnement de la culture française à l'étranger est géré avant tout par le ministère des affaires étrangères. La réforme de son organisation, annoncée par le ministre Bernard Kouchner en 2008, se mesure à la dimension culturelle et linguistique de la France dans le monde.



© MUCCHIELLI/NAJA

## édito Vœux



Gérard Aschieri

Cet éditorial est le dernier que je signe puisque notre congrès en février aura à élire un nouveau secrétaire général ou plus vraisemblablement une nouvelle secrétaire générale. Il intervient en même temps à une période où traditionnellement on échange des vœux. Et au début d'un mois qui va être marqué par des mobilisations dans la fonction publique et dans l'éducation dont nous sommes largement à l'initiative.

Avec mes vœux à tous, permettez-moi donc de remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait vivre et continuent à faire vivre notre fédération : c'est grâce aux militant(e)s et à leur engagement collectif que la FSU est ce qu'elle est et

que j'ai pu m'efforcer de jouer le rôle qui était le mien de responsable et de porte-parole.

Permettez moi aussi d'exprimer le vœu et l'espoir que notre syndicalisme se renforce, occupe toute sa place et soit en mesure encore mieux de porter des revendications, s'opposer aux régressions, construire des alternatives. Et de vous appeler toutes et tous à faire en sorte par votre mobilisation que les actions de ce mois soient pleinement réussies et contribuent à faire bouger les choses.

Iran

La journée de l'Achoura a donné lieu à de grands affrontements entre population et forces de répression à Téhéran, Ispahan, Tabriz, Qom. Pour la première fois, les slogans visaient le guide de la révolution Ali Khameneï et exprimaient la volonté d'en finir avec le système politique actuel. L'Iran est l'une des sociétés les mieux éduquées de la région dominée par un système politique-juridique dictatorial et moyenâgeux. Intimidations, licenciements, arrestations et tortures se sont accélérés. L'Iran est sous le coup de sanctions internationales que Khamenei et Ahmadinejad exploitent en balayant les revendications démocratiques au nom de « l'unité nationale ». L'opposition, de la FSU notamment, à une attaque militaire contre l'Iran ne signifie en rien un soutien à ce régime. Il s'agit de dénoncer les diktats occidentaux et les menaces de guerre qui ne font qu'aggraver la situation dans cette région, et dans le même temps s'opposer à la répression odieuse en cours en Iran et soutenir la population qui se bat pour ses droits.

> RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

# Copenhague passe et manque

Les pronostics étaient pessimistes mais c'est bien le pire des scénarios qui s'est déroulé à Copenhague : aucun accord mondial n'a pu être conclu. Les États-Unis par leur refus de prendre des engagements significatifs portent une responsabilité majeure et l'Europe s'est révélée incapable de proposer fortement une voie ambitieuse. Cela, combiné au jeu de la Chine d'une part mais aussi du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, a conduit à cet échec. La séance finale de la conférence a simplement pris note d'un texte élaboré dans le cadre du Major Économies Forum<sup>1</sup> et non de l'ONU et invité les pays à le signer. Le cadre onusien est même aujourd'hui remis en cause par plusieurs dirigeants. Le texte ne prévoit aucune décision pour aller vers un nouveau traité contraignant. Il ne mentionne aucun objectif chiffré de réduction de gaz à effet de serre, les États feront simplement connaître leurs engagements pour 2020 d'ici au 31 janvier. Le texte prévoit la création d'un « Fonds climatique » avec l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement dans les mesures d'adaptation et d'atténuation mais le risque est grand, pour la part financée par les pays développés, d'une simple reconversion de l'aide au développement déjà promise. Ce texte consacre également la place du marché, notamment en intégrant la lutte contre la déforestation dans le commerce du carbone, donnant



© MUCCHELLINAJA

ainsi son imprimatur à un développement de la finance carbone inefficace, injuste et source de profit spéculatif et d'instabilité économique et financière. La seule note d'espoir réside aujourd'hui dans la forte mobilisation citoyenne qui s'est exprimée à l'occasion de ce sommet. Elle doit plus que jamais se poursuivre et s'amplifier. La FSU dans la perspective de la conférence de Mexico fin 2010 s'engagera au plan national et international à construire de nouvelles initiatives avec ses partenaires dans les cadres intersyndicaux et dans les collectifs où elle est impliquée.

CLAUDIE MARTENS

1. Équivalent du G20.

MÉTIER

## Un maillon essentiel

À la Bibliothèque Nationale de France, les magasins sont l'un des maillons essentiels de la chaîne sans laquelle les lecteurs ne pourraient avoir accès aux quelques 14 millions de livres et d'imprimés qui y sont conservés. « Il y a les acquéreurs, qui font l'acquisition des ouvrages, ceux qui les cataloguent, et nous, qui les mettons en rayons, pour les mettre à la disposition du public », décrit Maud qui travaille sur le site de Richelieu, le plus ancien de cette institution consacré au département des manuscrits. Un public qui doit obtenir une accréditation au service d'orientation des lecteurs, et, pour les manuscrits, motiver la demande de consultation d'un original par rapport à la consultation d'une copie en micro-film. Les manuscrits relèvent en effet d'une procédure particulière, compte tenu de leur caractère unique



**Maud Bonnefon**

Magasinière à la BNF - Département des manuscrits

« cela va de Victor Hugo aux auteurs contemporains ». Leur conservation pose d'ailleurs de nombreux problèmes, et le site de Richelieu doit subir une profonde réhabilitation pour y répondre. « En attendant, une partie des collections sont externalisées sur les autres sites de la BNF, et des navettes doivent être organisées pour garantir la communication aux lecteurs, dans un délai de 48 à 72 heures ». Pas facile dans un contexte de réduction des effectifs, qui fait disparaître de nombreuses compétences parmi les 2500 agents de la Bibliothèque Nationale. Un contexte qui a poussé Maud à prendre des responsabilités syndicales : elle étrenne, pour cette année 2010, son premier mandat d'élue à la CAPN des magasiniers. On en peut que lui souhaiter plein de succès dans la défense de ses collègues!

Emmanuel Guichardaz

&gt; TAXE CARBONE

# Un revers pour le gouvernement

Le conseil constitutionnel a annulé, le 29 décembre la contribution carbone qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, estimant que la loi créait trop d'exemptions.



© MUCCHIELLINAJA

Le « retoquage » de la taxe carbone par le Conseil Constitutionnel, offre l'opportunité de relancer le débat sur d'autres bases. Les choix gouvernementaux dans la mise en œuvre de cette taxe risquaient de décrédibiliser durablement le principe d'une fiscalité écologique : une taxe injuste car l'effort était concentré sur les seuls ménages et inefficace du fait de son montant trop peu élevé et du volume des exonérations. La FSU avait ainsi dénoncé l'importance des régimes d'exemption contraires, comme l'a souligné le Conseil Constitutionnel, à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et la rupture caractérisée de l'égalité. La lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu majeur et nécessite de coordonner les différents outils. Cela ne peut se résumer à la politique fiscale : un plan national d'investissements doit être

débatu et adopté, permettant de modifier les logiques et procédés industriels et de proposer des produits et des services alternatifs. Cela exige le développement des services publics, de la recherche et de nouvelles formations.

Alors que de nouvelles propositions gouvernementales sont en préparation, il faut rappeler qu'une nouvelle fiscalité à visée écologique ne peut se mettre en place sans une réflexion globale sur notre fiscalité directe et indirecte, pour redonner une part plus importante à l'IRPP, afin de garantir progressivité et justice sociale, ce qui suppose notamment la suppression du bouclier fiscal. Une fiscalité écologique pourrait contribuer à modifier les comportements sur le long terme mais à plusieurs conditions : les secteurs industriels doivent y être assujettis ; le prix de la tonne de carbone doit être assez élevé pour forcer les entreprises à investir dans des moyens de production moins polluants et inciter les particuliers à changer de comportements ce qui implique une offre alternative, et des compensations pour les plus vulnérables. Il faut mettre en œuvre conjointement une politique d'économies d'énergie qualité de l'habitat, transport collectif... et une politique normative ambitieuse. Des réponses qui combinent efficacité écologique et justice sociale.

ELIZABETH LABAYE

## Banques : taxe exceptionnelle sur les bonus

Les bonus versés par les banques aux traders en France au titre de l'année 2009 seraient taxés à 50 % à partir de 27 500 euros. Cette taxe exceptionnelle concernera quelque 2 000 à 3 000 opérateurs de marché travaillant en France mais sera perçue directement auprès des banques. Le produit de la taxe servira à abonder le fonds de garantie des dépôts bancaires. N. Sarkozy et G. Brown avaient plaidé dans une tribune conjointe du Wall Street Journal pour un « pacte mondial à long terme » de régulation bancaire et un impôt exceptionnel « parce que les bonus pour 2009 sont en partie le résultat du soutien apporté par les États au système bancaire ». Si c'est eux qui le disent...



## Un « gel du smic »

Le gouvernement a décidé une revalorisation de 0,5 % du smic pour 2010, qui correspond au strict minimum légal pour la troisième année consécutive. La « revalorisation » portera le smic horaire à 8,86 euros (+ 2 centimes) jusqu'en 2011, soit pour un salarié à temps plein, 1 051 euros nets mensuels (+ 3 à 4 euros).

L'ensemble des organisations représentatives des salariés a vivement réagi à cette décision qualifiée de « gel du smic » par la CGT qui prédit dans un tel contexte une augmentation des conflits salariaux.

Le smic concerne environ un salarié sur dix, en incluant administrations ou intérimaires, soit quelque 2,6 millions de personnes dont plus de 640 000 travaillent à temps partiel, le plus souvent contraint. Majoritairement des femmes et des jeunes peu qualifiés employés dans des secteurs d'activité en expansion comme le service à la personne où se décline surtout le « travailler peu pour gagner peu ». Pour certains, ces faibles revenus salariaux seront complétés par le RSA, affiché comme une incitation à la reprise d'emploi, alors que la valeur du travail effectué est en réalité niée dans notre société.

## Débat sur les retraités

À l'initiative de la FSU, en collaboration avec le secteur formation syndicale et l'Institut de recherche de la FSU, une centaine de syndiqués retraités a débattu pendant deux jours de l'activité des retraités, tant sur le plan personnel, associatif que syndical.

La situation des retraités a été l'objet de discussions passionnées alimentées par la préparation du congrès de Lille. La présence de 12 syndicats nationaux venant d'une quarantaine de départements montre incontestablement le dynamisme des retraités de la FSU augurant bien de la suite de ces rendez-vous amenés à se pérenniser. Nul doute qu'il faille « reconsidérer le bien-vieillir », comme l'écrit Lucien Sève.



© MUCCHIELLINAJA

> GRIPPE A

## Polémique sur 869 M€

La pandémie serait en régression, mais la polémique subsiste toujours quant à l'efficacité de la campagne de vaccination et à son coût : 869 millions d'euros pour l'achat des vaccins.



© CROSINAJA

Le gouvernement dit regretter un faible taux de vaccination (4,5 millions de personnes, soit 7 % de la population en six semaines, mais 50 % des personnels de santé), beaucoup moins qu'en Suède où 60 % des habitants sont vaccinés. Selon L'OMS, plus de 65 millions de personnes avaient été vaccinées dans le monde en Novembre, dont 28 millions dans l'UE, de manière très inégale, la vaccination étant dans certains cas réservée aux personnes à risque et dans d'autres ouverte à tous.

En France, après des débuts chaotiques, des réquisitions de personnels et de locaux, la fièvre semble retombée et les centres ne faisaient pas recette pendant la période des fêtes. Une 2<sup>e</sup> campagne doit être lancée en Janvier dans les établissements scolaires, les grandes entreprises et les hôpitaux, et les généralistes pourront vacciner les patients qui le souhaitent. La campagne pourrait se prolonger jusqu'à la mi-mars. Même si la vaccination s'intensifie, les 94 millions de doses

commandées n'ont aucune chance d'être utilisées. La politique va donc bon train sur les 869 millions d'euros versés à quatre laboratoires. L'équivalent environ des déficits des hôpitaux publics. Roselyne Bachelot a fait savoir que « plusieurs dizaines de millions de doses » pourraient être revendues à l'étranger ; les commandes passées aux laboratoires pourraient être « renégociées ». On peut s'interroger sur le peu de solidarité internationale manifesté il y a quelques mois lorsqu'il s'est agi pour les pays riches de faire une OPA sur les vaccins ! La grippe a des effets aussi sur les dépenses de santé : les remboursements de consultations des généralistes en Novembre, comparées à celles de novembre 2008, ont augmenté de 6,3 %, et les dépenses de médicaments de 4,5 %. Une étude récente réalisée par l'Unité des virus émergents (UVE) de l'université Aix-Marseille estime que des millions de personnes pourraient avoir été infectées par le virus en présentant peu ou pas de symptômes. Cependant la grippe H1N1 tue (déjà 12 000 morts dans le monde), notamment parmi des femmes enceintes, des enfants et des personnes souffrant de maladies chroniques.

Les problèmes soulevés par cette pandémie doivent alerter sur les dysfonctionnements de notre système de santé et sur les politiques de prévention à mettre en place, car la grippe H1N1 ne sera pas la dernière pandémie !

ELIZABETH LABAYE

## Personnes handicapées : le conseil national s'organise

La séance du 10 décembre a permis d'arrêter, pour les trois ans à venir, l'organisation du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) qui réunit 60 membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées et leurs familles ou œuvrant dans le domaine du handicap, 5 représentants d'organisations d'employeurs (CGPME, FNSEA, MEDEF, UPA) et 7 de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, FSU, UFF-UNSA).

Désormais présidé par Patrick Gohet, qui succède à Jean-Marie Schléret, le CNCPH va travailler dans le cadre de la nouvelle gouvernance du handicap. La fonction de délégué interministériel aux personnes handicapées disparaît, au profit d'un Comité Interministériel du Handicap (CIH), présidé par le Premier Ministre et administré par un Secrétaire Général, Thierry Dieuleveux. Le CIH se réunira en général deux fois par an, et assurera le secrétariat administratif du CNCPH. Les organisations syndicales avaient auparavant, au cours d'une rencontre avec le nouveau président du CNCPH, indiqué leur volonté d'être plus impliquées dans le travail du Conseil, notamment en sollicitant des responsabilités dans les groupes de travail et commissions. Cela s'est traduit par l'attribution de plusieurs fonctions d'animateurs ou animateurs-adjoints aux organisations syndicales, dans les commissions accessibilité, emploi et métiers du handicap. La FSU se voit confier le rôle de rapporteur (en collaboration avec l'APAJH), de la commission « Éducation ».

&gt; ESPOIR BANLIEUE

# Espoir déçu

Ce devait être une « priorité nationale ». Une de plus, pourrait-on dire, et un nouvel espoir déçu. Lancé en février 2008, le plan « espoir banlieue » s'articule autour de trois grandes priorités : emploi, désenclavement et éducation.



100 000 jeunes devaient ainsi être « accompagnés » vers l'emploi dans les trois ans, notamment par la signature d'un contrat d'autonomie avec des entreprises spécialisées dans l'insertion professionnelle et l'aide à la création d'entreprise. En ce qui concerne le désenclavement, 500 millions d'euros devaient être mobilisés dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour les quartiers sensibles, pour la création de lignes d'autobus et le développement des tramway, une part de cet effort financier étant réservée à l'Ile-de-France. Un volet « éducation » était également développé.

Pour mesurer l'impact de cette politique, un outil, créé par la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1<sup>er</sup> août 2003, a été mis à contribution : l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS).

Deux ans plus tard, quel est le bilan ?

Si le rapport 2008 de l'Observatoire, portant sur l'année 2007, relevait quelques « frémissements » - tout en notant une précarisation accrue des emplois occupés par les habitants des Zus ainsi qu'une extension du temps partiel - le rapport 2009 remis en décembre dresse un constat bien plus sévère, quoique nuancé, de la situation des banlieues.

Ainsi, l'écart entre les quartiers dits « sensibles » et le reste du pays s'accroît, dans presque tous les domaines, et conclut à la persistance de la pauvreté et du chômage, surtout chez les jeunes. Le taux de chômage reste ainsi plus de deux fois supérieur à celui observé dans les autres quartiers des mêmes agglomérations et y a diminué moins vite que dans les centres-villes.

En matière de désenclavement, nombre de projets ont été retardés, faute de financement de l'État. Enfin, dans l'éducation, si le gouvernement se félicite de l'augmentation du nombre de boursiers dans les classes préparatoires, l'ONZUS note que des retards scolaires et redoublements toujours plus élevés en Zus, particulièrement pour les garçons, avec cependant une légère réduction des écarts avec les autres quartiers.

Ce maigre bilan n'empêche pas Fadela Amara de parler de « résultats encourageants ». Hassan Ben M'Barek, le président du mouvement Citoyenneté et Démocratie, indique quant à lui que « dans les faits, il n'y a pas de plan banlieue ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Le rapport de l'ONZUS

**Le rapport annuel de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), dresse un constat sévère, quoique nuancé de la situation.**

**En 2007, 33,1 % des habitants des Zones urbaines sensibles (Zus), vivaient sous le seuil de pauvreté (908 euros/mois), contre 12 % dans le reste du territoire.**

**La loi de 2003 ambitionnait de « de rapprocher le taux de chômage de l'ensemble des Zus de celui de leur agglomération de référence ».**

**Or, le taux de chômage reste très supérieur (16,9 %) à celui observé dans les autres quartiers des mêmes agglomérations (7,7 %) et y a diminué moins vite que dans les centres-villes.**

**Et encore, ces chiffres ne tiennent pas compte de la récente et forte augmentation du chômage due à la crise.**

**Les jeunes restent les premières victimes du chômage dans ces quartiers, un sur 4 est inactif, contre un jeune sur huit dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.**

## Le plan banlieue dans l'éducation

*Pour l'éducation, le plan reprend les thèmes de la lutte contre le décrochage scolaire, le développement des écoles de la deuxième chance et la mise en place d'internats d'excellence.*

*Ces derniers ne se sont en fait que très peu développés : seulement 1 653 places d'internat ont été créées, faute d'argent, car l'État n'a pas avancé les sommes nécessaires.*

*Quand au nombre d'élèves boursiers dans les classes préparatoires, s'il a augmenté et se rapproche de l'objectif de 30 %, le gouvernement omet de préciser que les critères d'attribution ont changé, et que dans les grandes écoles, notamment les plus prestigieuses, ce taux retombe autour de 10 % (13,67 % pour l'École Centrale Paris, 11,03 % pour Polytechnique et 9,47 % pour les Mines Paris). Il vient d'ailleurs de faire la proposition d'un « quota » de boursiers dans les grandes écoles, provoquant une vive polémique sur ce sujet...*

# Petite enfance, un enjeu de

Les structures d'accueil des 0-6 ans en France sont multiples. De leur nombre et de leur qualité dépendent à la fois le développement des enfants et l'emploi des femmes.

La question de la petite enfance est un enjeu de société : la capacité d'accueil des plus petits est un facteur clé pour l'emploi des femmes et leur insertion professionnelle, le secteur de la petite

de moins de 3 ans sont gardés prioritairement par leurs parents.

## Des dépenses partagées

Avec près d'1 % du PIB, la France, dépassée par les pays scandinaves, arrive devant la plupart des pays de l'OCDE en matière de dépenses pour les 0-6 ans.

Pour les 0-3 ans, l'effort affiché est, selon le CAS<sup>1</sup>, de 11,7 milliards d'euros. La branche famille en finance 8,5, les collectivités locales 2,3 et l'État : 1. 3,7 milliards d'euros sont consacrés à l'accueil collectif, 3,3 à l'arrêt ou la réduction d'activité des parents et 3,2 aux modes de garde individuels (assistante maternelle, garde à domicile), 0,9 pour l'accueil en école maternelle avant 3 ans, et 0,6 de « dépenses fiscales » (emplois familiaux, non-imposition des rémunérations des assistantes maternelles, entreprises).

Pour les 3-6 ans les dépenses sont supportées à égalité par l'État (46,9 % : personnels enseignants) et les collectivités territoriales (32,1 % : ATSEM, 13,8 % fonctionnement, 7,2 % investissement).

L'école maternelle (4 680 euros par enfant et par an) coûte trois fois moins que la crèche. La diversité des offres locales, le désengagement de l'État (suppression de milliers de postes d'enseignants notamment) et l'ouver-

ture du secteur petite enfance à la marchandisation font partie des éléments de contexte.

## Les structures petite enfance

Fin 2007, on comptait en France métropolitaine près de 10 000 établissements d'accueil collectif (crèches, haltes garderies, jardins d'enfants et établissements multi-accueil) et services d'accueil familial (crèches familiales). Les disparités entre départements sont fortes. Le mode de garde extra-parental varie fortement selon le niveau de vie, crèche pour les enfants des milieux modestes et assistantes maternelles pour les plus aisés. La promesse de Nicolas Sarkozy d'un droit de garde opposable a abouti à des décisions contestées par l'ensemble des professionnels de la petite enfance et les associations de familles. Le manque de 300 000 places perdue et les solutions avancées par le gouvernement consistent à des reculs dans la qualité de la prise en charge : dégradation des conditions d'accueil dans les crèches, accueil par les assistantes maternelles de 4 enfants de moins de 3 ans (au lieu de 3), ouverture de structures appelées « regroupement d'assistantes maternelles » pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants mais dépourvues des garanties de bon fonctionnement d'un accueil qui devient collectif, expérimentation des « jardins d'éveil » pour les 2-3 ans avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants (contre 8 en crèche) et payants pour les familles. Le gouvernement a également l'intention de modifier un décret en abaissant la qualification globale des personnels et en portant la capacité d'accueil en surnombre de 10 à 20 % de l'effectif habituel des enfants.

## L'école maternelle

Les écoles maternelles profitent à l'ensemble de la société. Gratuites, elles ne sont pas une obligation pour les



On compte en France 10 000 établissements d'accueil collectif et familial.

enfance offre un nombre d'emplois non négligeable et au niveau éducatif, si tout ne se joue pas avant 6 ans, de nombreuses recherches montrent que la tranche d'âge 0-6 ans est décisive dans le développement.

La qualité de la prise en charge est donc primordiale et vient s'ajouter aux questions de garde, d'hygiène et de santé, de protection de l'enfance. Familles, collectivités territoriales, État : la préoccupation est grande mais la volonté réformatrice affichée par le gouvernement semble loin de répondre aux besoins et aux exigences, renvoyant nombre de familles à se débrouiller : en 2007 63 % des enfants

## « Pas de bébés à la consigne »

**Pour le collectif, une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir. Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière.**

**À l'inverse, les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil et l'école maternelle convergent, vers une dégradation des dispositifs existants,**

**au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux des enfants. Associations et syndicats, représentant les familles et les parents d'élèves, les professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale, appellent à se mobiliser pour la qualité d'accueil des enfants.**

**Mercredi 6 février, 14 h 30  
Le collectif fait son carnaval  
Mairie du 12<sup>e</sup>, Paris**



© CADIEU/NAJA

parents, mais les demandes de ces derniers doivent être obligatoirement satisfaites dès les 3 ans de l'enfant. Actuellement la quasi-totalité des enfants de 3 ans et plus sont scolarisés, ainsi qu'un enfant de 2 ans sur 5 (un sur 3 en 2000). Depuis, l'accueil des 2 ans à l'école a diminué pour faire face à l'augmentation des effectifs des enfants de plus de 3 ans. Même la Cour des comptes s'interroge sur le manque de cohérence entre les évolutions démographiques et celles des effectifs d'enseignants. La mise en cause de l'efficacité de l'école maternelle, les propos méprisants du précédent ministre de l'Éducation nationale sur le travail des enseignants, la dégradation des conditions de travail et le projet de créations de jardins d'éveil ont jeté le trouble quant au devenir de l'école maternelle. Les mobilisations ont obligé le ministère à changer de ton ... sans qu'aucune mesure n'ait à ce jour concrètement amélioré la situation.

1. CAS : Centre d'analyse stratégique  
2. DRESS : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Février 2009.

## 3 questions à Pierre Suesser : « Une équipe se construit sur un projet d'accueil »



Pierre Suesser, pédiatre en PMI (protection maternelle et infantile), président du syndicat national des médecins de PM.

**Comment définissez-vous la notion de « qualité des modes d'accueil » ?**

Plusieurs éléments se combinent. Le taux d'encadrement doit être adapté à l'âge, et les groupes être de taille restreinte pour permettre une relation individualisée. Aux niveaux de qualification, de formation professionnelle et d'expérience des professionnels s'ajoute la stabilité du personnel, essentielle pour les tout petits qui ont besoin de continuité dans l'accueil et de sécurité affective et matérielle. La sensibilité pour comprendre les demandes des enfants passe par des adultes de référence et des moments de réflexions sur les pratiques et d'échanges avec les familles. Organisa-

tion pensée du travail et réflexion d'équipe structurent le projet d'accueil.

**Qu'entendez-vous par « complémentarité » entre les modes de garde ?**

Quel que soit le cadre d'accueil, la socialisation des 2/3 ans comporte des enjeux spécifiques. À cet âge, il y a une très grande hétérogénéité dans le développement affectif et émotionnel, cognitif et moteur. Cela requiert un accompagnement très proche, à la fois au sein du groupe et aussi sous une forme très individualisée. Il est donc important de réfléchir au cadre qu'on va leur offrir : locaux, effectifs, compétences des professionnels.

**Les jardins d'éveil répondent-ils à ces exigences ?**

Les structures passerelles permettraient de gérer au mieux le passage à l'école. La nécessité de respecter le développement de l'enfant doit nous pousser à être vigilant et exigeant. Il faut améliorer l'existant, quelle que soit la structure. À ce titre, les jardins d'éveil ne répondent pas aux conditions de qualité du lieu d'accueil.

> 2010

# Année noire pour l'emploi... et Pôle-emploi

D'après Pôle-emploi, c'est un million de chômeurs qui arriveront en fin de leurs droits à l'assurance chômage en 2010. C'est 150 000 de plus qu'en 2009.



© CADIEU/NAIA

Medef essaie lui jouer la montre jusqu'à la prochaine négociation sur la convention UNEDIC fin 2010. Pour la FSU, il est urgent dans le cadre d'une conférence sociale ouverte à toutes les organisations syndicales et aux organisations de chômeurs de transformer les règles d'indemnisation pour que l'ensemble des chômeurs puisse disposer d'un revenu décent.

## Malaise à Pôle-Emploi

Pire, sur ce million en « fins de droits », seulement 170 000 pourraient bénéficier de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) versée par l'État, en raison des critères drastiques d'accès à cette allocation de 450 euros mensuels, au maximum! C'est dire l'efficacité de la dernière convention UNEDIC signée par le MEDEF et la CFDT... Il ne restera aux autres au mieux que le revenu de solidarité active (RSA), pas simple à obtenir non plus ou la bascule dans l'absence totale de revenus. La situation est grave et les syndicats en appellent à des mesures d'urgence pour aider les chômeurs à passer la crise. Le

Les syndicats tirent la sonnette d'alarme depuis des mois sur les risques que fait peser le stress lié à la réforme et à l'explosion du nombre d'inscrits. Depuis la fusion ANPE-Assedic en janvier 2009, une nouvelle étape est franchie avec la création de sites mixtes où sont regroupés l'indemnisation et l'accompagnement des chômeurs. Ils dénoncent une dégradation des conditions de travail et d'accueil des demandeurs d'emploi, dont le nombre bondit avec la crise (de 200 à 300 dossiers à traiter par agent). Des négociations sur les risques psychosociaux doivent s'ouvrir fin janvier.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Le Fichier Éloi retoqué

Recensant les données personnelles des étrangers « expulsables », le fichier ELOI reste contesté.

S'il n'a pas été annulé par le conseil d'État, deux dispositions importantes sont invalidées :

- l'enregistrement du numéro AGDREF (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France)
  - la conservation pendant trois ans de certaines des données collectées.
- Annulation partielle donc mais deuxième camouflet pour le gouvernement, le décret ayant déjà été retoqué par le Conseil d'État en mars 2007!
- Pour la LDH, « ça montre un réveil ou au moins une prise de conscience des juridictions sur cette multiplication de fichiers, qui contiennent des données enregistrées à l'insu des personnes concernées ».



© CADIEU/NAIA

## Élections à Pôle-Emploi : le SNU-FSU en tête

Le Snu-FSU, ex-premier syndicat de l'ANPE hostile à la fusion avec les Assedic, s'impose en tête du premier scrutin professionnel à Pôle-emploi avec 19,45 % devant Force ouvrière (18,14 %), selon les résultats dans 28 établissements sur 29. Les 48 000 salariés de Pôle-emploi

(dont 30 000 issus de l'ANPE) élaient pour la première fois leurs représentants. Sont en dessous du seuil des 10 % imposé par les nouvelles règles de représentativité : la CFE-CGC (9,73 %), la CFTC (6,51 %), le Snap (ex-CFTC, 5,48 %) et l'Unsa (3,38) devancé par Sud Emploi (4,49 %).

> CLIMAT SOCIAL

# Janvier 2010 sous le signe de l'action

Grèves à la RATP, dans les musées, menaces au niveau des transports routiers... l'année 2009 s'est clôturée dans un climat social tendu, avec en point de mire pouvoir d'achat et suppressions d'emplois.



© CADEU/NAJA

Janvier reprend le flambeau avec le 21 janvier un temps fort de grèves et de manifestations dans la Fonction Publique, à l'appel de CGT, FSU, Solidaires contre la politique destructrice du gouvernement, la suppression de plus de 100 000 emplois dans la Fonction publique d'État depuis 2007, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents. Des mobilisations se sont succédées dans les services publics : agents territoriaux, hôpitaux publics, Poste, Éducation, Culture, Finances publiques, ONF, Équipement... L'Éducation nationale, victime d'une saignée de ses effectifs, l'enseigne-

ment supérieur et la recherche sont frappés par des réformes plus régressives les unes que les autres. L'hôpital public, asphyxié par une

pénurie d'emplois, est en danger. Le gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour y appliquer le même dynamitage de la Fonction Publique.

Au cœur de la mobilisation notamment, les conséquences de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), le projet de réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle, qui va conduire à l'assèchement des ressources des collectivités locales.

Il s'agit donc de débattre et d'agir dès la semaine du 11 janvier et de faire converger les mobilisations au niveau national le jeudi 21 janvier.

MARC BRUYÈRE

## Fonction Publique et Services Publics



**Judi 21 janvier, journée nationale de grèves et de manifestations**

## La territoriale aussi

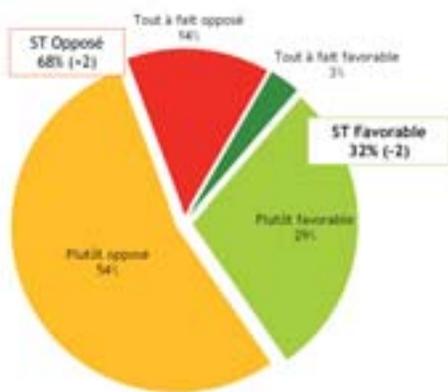
Le gouvernement s'attaque frontalement à la Fonction publique territoriale, au service public local et au statut des fonctionnaires territoriaux. Réforme de la taxe professionnelle, attaques contre le Statut de la Fonction Publique au travers de la RGPP, projet de réforme territoriale, les trois pans du pacte républicain sont visés : la démocratie locale, le financement pérenne des services publics et le Statut comme garantie pour tous d'un service public égalitaire.

La généralisation de la RGPP, déjà à l'œuvre à l'État, aboutit à une limitation des activités des services publics et le transfert de pans entiers d'activité assurées aujourd'hui en régie, vers le secteur privé. Des luttes se développent dans de très nombreuses collectivités qui s'engagent dans cette politique. À l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de réforme territoriale, la FSU, la CGT et Solidaires appellent les personnels territoriaux à une semaine de débats en assemblée générale dans chaque collectivité et le jeudi 21 janvier, avec l'ensemble des fonctionnaires, à une journée nationale de grève et de manifestations. Les organisations exigent le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle, le maintien et le renforcement des garanties statutaires, un vaste débat citoyen sur l'organisation des missions publiques, une refonte de la fiscalité locale, le rattrapage des pertes de salaire et une loi de titularisation pour les près de 30 % d'agents non titulaires.

> SONDAGE

# Ce que pensent les fonctionnaires

Une étude Ifop-Les Echos sur le « regard des agents publics de l'État et territoriaux sur le processus de modernisation de l'État » présentée le 4 décembre dernier rend compte des inquiétudes des fonctionnaires.



Les trois quarts des fonctionnaires interrogés (73 %) ont une image positive de la fonction publique, mais ils estiment que ce sentiment n'est pas partagé par l'ensemble des Français. Alors qu'une réforme de l'État est très largement jugée indispensable (par 73 %) et que 48 % des interviewés déclarent y adhérer, celle qui est engagée n'inspire confiance qu'à 16 % des interviewés. Au cœur du malaise, le sentiment d'être mis à l'écart du processus engagé. Moins d'un quart des agents se considèrent bien informés sur une

réforme les concernant directement, un sur quatre déclarant même ne pas être informé du tout. 2 agents sur 3 sont concernés par des opérations de réorganisation dont ils critiquent la mise en place et l'impact, avec une surcharge de travail ressentie pour 80 % des agents. Seulement 48 % pensent que la réforme leur offre de nouvelles perspectives professionnelles. 58 % des fonctionnaires se disent globalement satisfaits de leur situation actuelle, 1 sur 10 n'est « pas du tout satisfait ». Cette insatisfaction relative peut être mise en relation avec l'évaluation par la hiérarchie, jugée sévèrement, 64 % l'estimant « déconnectée de la réalité », voire arbitraire (60 %). Le pessimisme domine quant à l'impact de la réforme sur le travail que ce soit sur les possibilités d'évolution, les rapports avec la hiérarchie, les horaires, la rémunération, la charge de travail. Le malaise s'accroît donc chez les agents au fur et à mesure que la réforme se déploie. L'évolution globale est jugée « mauvaise » par 45 % d'entre eux, soit 2 points de plus qu'en 2008 et 8 de plus qu'en 2007.

MARIANNE BABY

## La Poste : loi votée

La loi postale de privatisation a été adoptée par les deux assemblées en procédure accélérée juste avant Noël, sans surprise cette loi n'apporte aucune garantie pour le service public et fragilise réellement La Poste face à une prochaine ouverture de la concurrence. La transformation effective de l'établissement public en société anonyme devrait intervenir le 1<sup>er</sup> mars 2010, d'après le projet de loi. Cependant de nombreuses questions restent en suspens, notamment sur l'usage des fonds apportés en capital et sur la valorisation du premier service public de proximité de France. La FSU, dans le cadre du collectif, au plan national et local, continuera à mener la campagne pour un référendum et de suivre les événements de près en 2010.



© CADÉJUNAJA

## États généraux...

L'avenir des services publics et de la fonction publique constitue aujourd'hui un enjeu essentiel. Qualifiés d'amortisseur social dans le contexte de crise, ils sont aussi indispensables à la promotion d'un autre type de développement, centré sur les besoins sociaux et sur le respect des exigences écologiques. La dynamique créée par le succès de la votation contre le changement de statut de la Poste a permis de constituer un collectif national pour des États généraux des services publics regroupant une trentaine d'organisations syndicales, partis politiques et associations<sup>1</sup> avec l'objectif de reprendre l'offensive idéologique sur cette question. Sur la base d'un appel commun, le collectif a tenu un meeting le 17 décembre dernier à Paris, lançant la campagne d'états généraux locaux dans tout le pays de janvier à mai 2010, avant des états généraux nationaux en juin. Une pétition reprenant la demande d'un référendum pour insérer dans la Constitution des principes forts sur le service public, devrait ensuite être lancée, avant une possible initiative nationale de masse à l'automne 2010. Une série de petits films projetés le 17 décembre, où les premiers responsables des organisations appelantes expliquent les raisons de leur engagement, sont disponibles et téléchargeables à partir du site de la FSU.

1. Le comité national est constitué des organisations suivantes (ordre alphabétique) : AITEC ; ATTAC ; CGT ; Collectif national droits des femmes ; Convergence Nationale des collectifs de défense et promotion des SP ; Comité National des Privés d'Emploi CGT ; Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité ; Fondation COPERNIC ; FSU ; GU ; Les Verts ; LDH ; M'PEP ; PCF ; PG ; PS ; Résistance Sociale ; SOLIDAIRES ; UNEF.

> MOBILISATION

# Agir pour l'éducation

Le Président de la République a tenu à présenter des vœux spécifiques au monde de l'Éducation et de la Recherche. De quoi s'inquiéter de la part d'un président qui campe sur le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et affiche une satisfaction sans nuance à propos de la réforme des lycées et de la loi LRU!

Ce ne sont pas de vœux qu'ont besoin les Services Publics d'Éducation, d'enseignement supérieur et de Recherche, c'est d'une réorientation profonde des politiques régressives qui les mettent à mal et d'engagements forts, notamment budgétaires. La France a besoin d'un système éducatif plus juste et plus égalitaire qui réponde pleinement aux besoins de la société, qui refuse les déterminismes scolaires et sociaux, relance la démocratisation de l'accès au baccalauréat, et diminue le nombre de sorties sans qualification du système éducatif et qui dispose à tous les niveaux des moyens nécessaires à ses missions. Il est urgent de rompre avec la suppression de dizaines de milliers de postes, de revenir en arrière sur la RGPP, de créer les postes répondant aux besoins du service public et assurant l'amélioration des conditions de travail et d'étude. Il faut revenir sur l'actuelle réforme de la formation des maîtres, retirer ses textes d'application concernant la formation et négocier une tout autre réforme.

Il faut retirer la réforme des LP, les projets actuels de réforme des lycées et de la gouvernance des établissements du second degré : nous avons besoin de reprendre

des discussions sur de toutes autres bases. Il faut rompre avec la restructuration du service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche (universités, CNRS et autres organismes, ...).

Il faut revenir sur la suppression des cartes scolaire et universitaires : nous avons besoin à l'inverse d'une véritable politique de l'éducation prioritaire qui assure partout le droit à une éducation de qualité et à la réussite. Il faut mettre un terme aux logiques d'individualisation de la gestion des carrières, de mise en concurrence des individus et des services destructeurs pour les personnels et nocives pour les missions de services publics. C'est pour toutes ces raisons que la FSU a décidé d'appeler à la grève le jeudi 21 janvier et à une manifestation nationale le samedi 30 janvier. Une nouvelle période d'action s'ouvre, dès la rentrée et notamment le 14 janvier dans le second degré. La FSU fera tout pour qu'elle soit la plus unitaire possible. Des syndicats, des associations entrent dans le mouvement. Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont ainsi décidé d'appeler aussi à la grève le 21 janvier. Des organisations d'étudiants, de lycéens se mobilisent aussi.

MARC BRUYÈRE

## Rendez-vous Éducation :

La FSU appelle les personnels du service public d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche à participer massivement aux actions du mois de janvier :

- dès la rentrée dans le second degré et notamment à partir du 14 janvier, à l'appel de ses syndicats dans les collèges et lycées.
- Le jeudi 21 janvier, grève et manifestations avec l'ensemble des fonctionnaires.
- Le samedi 30 janvier, manifestation nationale pour l'Éducation.



© CADIEUNIAA

## Formation de maîtres

Le 21 décembre 2009 était présenté au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le projet de cadrage des masters enseignants dont le contenu, trop vague, renvoie à chaque université des choix décisifs sur la mise en œuvre de la formation. Le rejet de ce texte par la quasi-unanimité du CNESER (à l'exception du MEDEF et de l'UNI) est un camouflet pour le gouvernement qui l'a cependant envoyé en urgence aux universités. Il est inacceptable de réduire la formation professionnelle à de très courts stages ou à d'hypothétiques compléments de formation.

Les mois de mobilisation dans les universités et les IUFM, les simulacres de concertations par les deux ministères concernés, les rapports Marois-Filâtre... n'aboutissent qu'au mépris total par les ministres de toute proposition, qu'elle émane d'institutions comme la CPU et la CDIUFM ou des organisations syndicales.

Au lieu d'aboutir à une élévation du niveau de qualification des enseignants, la réforme, menée au pas de charge, se traduit par un entêtement du gouvernement à entraver les capacités de l'université à développer des formations de haut niveau intégrant disciplines universitaires et savoirs professionnels en lien avec la recherche, alliant les potentiels des UFR et des IUFM - dont le maillage territorial est un atout. La motion votée au CNESER appelle à une remise à plat de la réforme et un nouveau cadrage des masters garantissant l'articulation entre des éléments progressifs de professionnalisation et une formation disciplinaire. Une carte nationale des formations doit garantir l'égal accès de tous sur le territoire à la préparation des concours, égal accès qui impose aussi des aides financières conséquentes pour les étudiants.

➤ SECOND DEGRÉ

## Décret EPLE

Au travers de la modification des décrets régissant le fonctionnement des collèges et lycées, le ministère prépare une transformation profonde de l'organisation des établissements du second degré avec en particulier le renforcement considérable du rôle du chef d'établissement.



© TRÉVIERS/NAJA

La volonté gouvernementale de développer l'autonomie des établissements comme celle de donner à leurs chefs des compétences de plus en plus larges ne date pas d'hier. Gestion des moyens au local, mise en concurrence des établissements et des

enseignants seraient les remèdes aux maux du système scolaire. L'assouplissement de la carte scolaire relevait de cette logique. Aujourd'hui Luc Chatel, au travers de son projet de modification du décret relatif aux établissements publics locaux d'enseignement va encore plus loin.

Les conseils d'administration (CA) des collèges et lycées seraient dessaisis d'une partie de leurs prérogatives de décision au profit du chef d'établissement qui aurait désormais la compétence de décider seul de la répartition des moyens d'enseigne-

ment si le CA refuse ses propositions. Le conseil pédagogique, mis en place par la loi d'orientation de 2005 et dont les membres sont désignés par le chef d'établissement sans référence au choix des équipes pédagogiques, voit son rôle considérablement élargi : organisation des enseignements en groupes de compétences et dispositifs d'aide et de soutien, coordination de l'évaluation des activités scolaires, assistance au chef d'établissement dans l'élaboration du rapport pédagogique de l'établissement... Ses membres seraient en quelque sorte en charge de superviser l'activité pédagogique de leurs collègues constituant de fait une hiérarchie pédagogique intermédiaire interne à l'établissement

Si l'on ajoute à cela la possibilité qui serait donnée aux établissements de déterminer l'utilisation d'un volume important de leur dotation en moyens d'enseignement, les affranchissant de contraintes de grilles horaires nationales comme il est prévu dans la réforme du lycée, on est bien face à une déréglementation orchestrée qui menace à la fois l'égalité des usagers et les conditions de travail, de service voire de rémunération des personnels.

CLAUDIE MARTENS

## Détachement

Le ministère a décidé de développer pour cette année la possibilité de détachement de professeurs des écoles dans les corps de professeur de lycée et collège, prévus par les statuts particuliers des enseignants, pour palier des déficits existants actuellement dans le second degré, au prétexte de surnombres budgétaires dans le premier degré. En fonction du nombre de détachements, cela pourrait poser des problèmes de gestion des postes dans le second degré, et on peut craindre par ailleurs que le ministère essaye d'en profiter pour réintroduire la bivalence dans les collèges. La FSU et ses syndicats n'ont cessé de dénoncer le niveau des recrutements actuels qui ne permettent ni de pourvoir tous les postes existants ni d'améliorer le fonctionnement de l'école ; ils exigent l'augmentation des postes aux concours de recrutement. Si la FSU est favorable au processus de détachement qui permet une mobilité choisie dans le respect des qualifications, elle est hostile à une gestion de la mobilité qui ne vise qu'à pallier l'insuffisance des recrutements.

## Amiante dans l'Éducation Nationale : premiers recensements

Une enquête permettant de déterminer les niveaux d'exposition à l'amiante a été adressée l'an dernier à certains personnels de l'EN avant leur départ en retraite. Contrairement à ce que demandait la FSU, le MEN a choisi de cibler les personnes « à risque » en raison de leur profession et lieu de travail, et de laisser aux autres la possibilité de remplir un questionnaire sur les sites académiques. Nous le regrettons car des collègues non répertoriés ont pu être victimes de l'amiante et en subir les conséquences.

L'enseignement supérieur relève quant à lui d'une enquête et d'une organisation spécifiques, et n'est pas concerné par ces résultats. Aujourd'hui, avec les premiers résultats de l'enquête auprès des personnels nés en 1949 ou avant, un premier constat s'impose : un peu plus de 2 % d'expositions fortes et près de 7 % d'expositions intermédiaires ; parmi ces collègues, beaucoup ont été exposés à l'amiante avant leur entrée dans l'EN, mais ont souvent ainsi cumulé 2 expositions successives ! Ce sont plusieurs centaines de collègues qui vont devoir être suivis. Des courriers différents vont être adressés à tous les personnels ayant rempli l'enquête, en fonction des résultats. Le décret organisant pour la Fonction Publique un suivi post-professionnel est paru au JO mi-décembre et facilitera donc les opérations. Pour autant, les collègues en exposition faible ne doivent pas être négligés. Les enquêtes vont se poursuivre pour les personnels nés en 1950, 1951... donc pendant des années. Si, né en 1949, vous n'avez rien reçu et pensez avoir été exposé, remplissez l'enquête sur le site de votre rectorat.

&gt; STRATÉGIE DE LISBONNE

# L'heure des bilans

Dix ans après la décision des chefs d'État européens, à Lisbonne, de faire de la formation et l'éducation une priorité sociale et économique, le bilan reste maigre.



© TRÉVIERS/NAJA

Dix ans après Lisbonne, un rapport officiel note que les objectifs sont loin d'être atteints.

En 2000, avec la « stratégie de Lisbonne », les États membres de l'Union Européenne se dotaient d'un plan décennal pour favoriser la croissance et l'emploi, avec des objectifs en matière d'éducation et de formation : « l'amélioration des compétences de tous les citoyens sont déterminantes pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, ainsi que pour l'équité et l'inclusion sociale ». Cinq critères de référence au niveau européen devaient être atteints à l'horizon 2010 : abaisser de 20 % le nombre de jeunes de 15 ans présentant des difficultés en lecture ; ne pas dépasser 10 % comme taux moyen de décrochage scolaire ; avoir au moins 85 % des jeunes de 22 ans atteignant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ; augmenter d'au moins 15 % le nombre total de diplômés en mathématiques, sciences et technologies en réduisant le déséquilibre entre les hommes et les femmes ; avoir au moins 12,5 % des adultes (de 25 à 64 ans) participant à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Fin novembre 2009 un rapport d'avancement indique que seul le critère concernant les diplômés en maths et sciences sera atteint. En revanche, pour l'apprentissage tout au long de la vie, la réduction du taux d'abandon dans l'enseignement supérieur, la proportion de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, les États membres ont progressé mais sont encore loin des objectifs fixés. Plus grave, les compétences en lecture des élèves de 15 ans se sont dégradées.

Le bilan des réformes des systèmes éducatifs engagées montre donc que l'Europe en général, et la France en particulier, sont très en deçà des objectifs fixés. Ce bilan est à mettre en relation avec la réalité d'un investissement éducatif en net recul, en contradiction avec les recommandations européennes et les ambitions affichées. La France, jadis donnée en exemple, est désormais pratiquement au niveau de la moyenne européenne (5 % du PIB). Pour les 10 ans qui viennent l'Union vise l'enseignement préscolaire qui devra concerner au moins 95 % des enfants dès quatre ans et l'enseignement post secondaire (40 % des 30-34 ans diplômés). La diminution du décrochage scolaire, l'amélioration des compétences à 15 ans, et la hausse de la participation à la formation tout au long de la vie restent ciblées. Quels sont les pays qui se donneront réellement les moyens d'y parvenir ?

MARIANNE BABY

## Évaluation CM2

À partir du 18 janvier les élèves de CM2 seront confrontés aux évaluations nationales mises en place depuis l'an dernier. Malgré les contestations des enseignants, des chercheurs et de parlementaires, sur la finalité confuse (évaluations diagnostiques ou bilan ?), la date de passation (alors même que l'ensemble du programme ne peut pas avoir été couvert), le contenu des épreuves, le codage qui ne prend pas en compte les réussites partielles... le protocole est reconduit.

Il ne permet pas de clarifier les objectifs, ne fournit pas d'informations précises pour la régulation des apprentissages dans les classes et n'aide pas à la communication avec les familles. Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT adresse un courrier au ministre pour rappeler leur opposition à toute publication des résultats conduisant à une mise en concurrence des écoles et pour demander la remise à plat du dispositif.

## Autonomie des universités

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 33 nouvelles universités (sur les 83 que compte la France) et 6 autres établissements de l'enseignement supérieur ont accédé à l'autonomie, après les 18 ayant franchi le pas en 2009. Selon la loi Pécresse de 2007 qui prévoit l'autonomie de tous les établissements d'ici 2012, les universités autonomes ont la charge de la gestion du budget et des ressources humaines (titularisation, détachement, mise à disposition, délégation, avancement, primes). L'enseignement supérieur et la recherche font l'objet d'une restructuration, dont ampleur inégalée déstabilise l'ensemble des établissements, les équipes de recherche, les formations. Le passage précipité des établissements aux « compétences élargies » renforcent les pouvoirs des exécutifs locaux et des présidents d'université sur les activités et les carrières des universitaires.



*L'Institut de Recherches Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESC a été créé en 1994, à l'initiative de la FSU.*

Totalement autonome dans son activité de recherche, il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment de savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales, en croisant des regards d'horizons divers, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique valide, chaque année, ses productions.

### **Les recherches et débats sont publiés sous forme de livre**

#### **Les plus récents sont :**

- Payer les Profs au mérite?
- Petite Histoire des collèges et des lycées
- Actes du colloque « Naissance de la FSU »
- Une biographie de Georges Snyders
- Carte scolaire, Marché scolaire

### **L'institut publie également une revue trimestrielle : « Nouveaux Regards »**

#### **Pour en savoir plus, consulter nos sites Internet :**

- [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)
- [www.mutations-institut-fsu.org](http://www.mutations-institut-fsu.org)
- [www.institut.fsu.fr/blogchantier](http://www.institut.fsu.fr/blogchantier)



#### **Institut de recherches de la FSU**

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 87 60

E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

SIRET : 429 699 804 000 10 – CODE APE 732 Z

# Syndicalisme : à venir...



© MYRA/NAJA

*Cette année 2010, se tiendront les Congrès de la FSU et de la CFDT, après ceux de la CGT et de l'Unsa en 2009. Le contexte nouveau créé par les mutations du monde du travail et la modification des règles de représentativité amène à réinterroger les formes et les pratiques du syndicalisme.*

Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,  
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,  
Isabelle Sargeni-Chetaud.

Tous les salariés, constatent aujourd'hui une évolution à grande vitesse dans les entreprises et les fonctions publiques, du contenu du travail, des conditions de travail, des relations avec les employeurs... La notion même d'entreprise vole en éclat, attaquée de l'intérieur (découpage en centres de profits autonomes, externalisation d'activités comme le nettoyage, la maintenance, la paye, la formation) mais aussi de l'extérieur avec la multiplication de PME, filiales de groupes plus grands ou sous-traitantes isolées où la précarité et les bas salaires sont le mode de gestion par excellence. Les nouveaux métiers fleurissent dans les entreprises de petite taille, souvent dépourvues de représentation syndicale.

Dans ce contexte, la syndicalisation continue

de reculer avec un taux de 7,6 % en moyenne sur la période 2001-2005 contre 8,2 % sur la période 1996-2000. Pour le privé, ou la moyenne est de 5 %, le taux de syndicalisation est plus élevé dans les secteurs à effectifs en déclin (grosses entreprises publiques, secteur industriel) et plus faible dans les secteurs en croissance d'emplois comme celui des services à la personne par exemple. Le statut de l'emploi pèse aussi considérablement sur la syndicalisation : les titulaires de la Fonction Publique sont syndiqués à 16,7 %, les salariés du privé en CDI à temps plein à 6,5 %, en CDD à 3,0 % et les intérimaires à 0,9 %. Le syndicalisme, dont le rôle est de défendre tous les salariés, se doit de prendre en compte ces évolutions qui interrogent toutes les organisations sur leurs pratiques et leur structuration. Il le doit d'autant plus que le contexte mondial va inéluctablement conduire à de nouveaux processus de production amplifiant les changements du travail. Reconversions et nouvelles qualifications, mobilités professionnelles, vont concerner un grand nombre de salariés, rendant indispensable un renforcement de leur organisation collective.

La CGT à l'occasion de son dernier congrès, la CFDT dans le rapport adopté en juin dernier, l'UNSA également en congrès en novembre 2009, la FSU dans le cadre du thème 4 de son prochain congrès, toutes les organisations mènent cette réflexion sur leur avenir, en intégrant également les conséquences de la mise en œuvre de la loi sur le dialogue social adoptée en 2008. La loi introduit le vote des salariés comme critère déterminant de la représentativité syndicale, bousculant ainsi le paysage syndical français. Le nombre de syndicats reconnus représentatifs dans l'entreprise va diminuer puisqu'il faudra passer la barre des 10 % de suffrages. Et à tous les niveaux, pour conclure un accord, les syndicats signataires devront désormais représenter au moins 30 % des salariés (50 % dans la Fonction Publique) ce qui implique la recherche d'unité entre organisations. Avenir du syndicalisme et négociations interprofessionnelles sont plus que jamais indissociables.

# Effets de la représe



La loi du 20 août 2008 modifie profondément les règles de la représentativité syndicale. Un an après, les effets en sont perceptibles.

Le syndicalisme, déjà en difficulté dans un contexte de crise sociale, est aussi menacé structurellement par les réformes du monde du travail et celles de l'État.

Les diverses consultations – prud'homales, élections aux comités d'entreprises (CE) ou délégués du personnel (DP), élections aux commissions paritaires – rendent compte de son émiettement.

Le scrutin prud'homal de 2008 a connu sa participation la plus faible : 25 % de votants tandis que les élections CE/DP connaissent un taux de participation supérieur à 60 %. La loi du 20 août 2008 modifie profondément les règles de représentativité. Dans le privé, elle introduit le vote des salariés dans les élections professionnelles comme critère déterminant de la représentativité syndicale. Combiné avec une exigence de seuils (10 % des suffrages au 1<sup>er</sup> tour dans les entreprises, 8 % dans les branches professionnelles), il ouvre ou non la possibilité d'être partie prenante aux négociations. La validité des accords est désormais

aussi soumise à des règles liées à la représentativité. Déjà des conséquences sont perceptibles...

La loi est entrée en vigueur dans les entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2009, soumettant les syndicats au fatidique seuil de 10 %. Les premières élections en ont montré de premiers effets : alliances locales hétéroclites, élimination pour non-représentativité de certains syndicats. Ainsi, à la SNCF, quatre syndicats sont maintenant considérés représentatifs, quand ils étaient hier 8 participants à la négociation d'entreprise !

Dans la fonction publique, les accords de Bercy, dont la traduction législative n'est toujours pas réalisée, vont sur certains points plus loin que la loi du 20 août. Ils prévoient de lever les obstacles introduits par la loi Perben pour se présenter aux élections professionnelles. Ils généralisent l'élection directe des comités techniques paritaires. Dès 2013, pour être valides, les accords devront être majoritaires. Tout cela constitue un défi pour les organisations syndicales qui débattent toutes de leur stratégie pour

# ntativité



## Syndicalisation : taux faible mais présence syndicale affirmée

En France, le taux de syndicalisation dans le secteur privé est de l'ordre de 7 % (alors que les autres pays européens sont aux alentours de 30, voire 50 % à relier aux statuts différents des syndicats dans l'organisation sociale). Le taux de syndicalisation dans les entreprises de moins de 50 salariés est encore plus faible (3,5 % environ), plus faible encore chez les salariés en CDD ou intérim.

Les fonctions publiques regroupent près de la moitié des salariés affiliés à une organisation syndicale.

Spécificité française, la faiblesse du taux de syndicalisation ne signifie pas l'absence de représentation syndicale pour les salariés : 40 % d'entre eux déclarent qu'un syndicat est présent sur leur lieu de travail, plus de la moitié dans leur entreprise ou leur administration. (sources Ministère du travail, DARES).

### Élections prud'homales 2008

O.S.	1979	1982	1987	1992	1997	2002	2008
CGT	42,4	36,8	36,3	33,3	33,1	32,2	33,8
CFDT	23,1	23,5	23,1	23,8	25,3	25,1	22,1
FO	17,4	17,8	20,5	20,5	20,5	18,2	15,9
CFTC	6,9	8,5	8,3	8,6	7,5	9,6	8,9
CGC	5,2	9,6	7,4	6,9	5,9	5	8,2
UNSA				0,1	0,7	5	6,2
SOLDAIRES				0,5	0,3	1,5	3,8

Le 3 décembre 2008, un électeur sur quatre s'est rendu aux urnes. En 1979, ils étaient deux sur trois à avoir voté.

asseoir leur représentativité. Elle est aussi source de tensions dans les relations intersyndicales. En témoignent le jugement de Brest en octobre et l'appel en cassation immédiat de la CFDT et du gouvernement. (le tribunal d'instance de Brest, saisi par FO suite aux élections dans l'entreprise SDMO Industries, a jugé contraire au droit européen, et notamment à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'obligation instaurée par la loi du 20 août 2008 de choisir le délégué syndical parmi les candidats ayant obtenu 10 % au moins des voix aux élections professionnelles).

Au niveau de la réforme de l'État, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la REATE (Réforme Administrative Territoriale de l'État), la réforme des collectivités territoriales vont, elles aussi, provoquer des bouleversements importants dans l'organisation des services de l'État et donc des syndicats qui seront amenés à intervenir dans le même ministère ou dans la même direction interministérielle locale.

Dans le privé comme dans le public, il s'agit d'une véritable refondation des relations sociales qui peut, à terme, modifier profondément tant les pratiques que le paysage syndical.

## Conflictualité France, le pays des grèves ?

Pas facile à comptabiliser pour le ministère du travail. Dans un document d'août 2008, la DARES s'inquiète de la détérioration de la qualité des remontées administratives au cours de la dernière décennie, notamment liée aux difficultés croissantes du repérage des grèves par l'inspection, avec le recours plus fréquent aux débrayages.

Jusqu'en 2005, les statistiques produites par la Dares sur les grèves étaient établies à partir des signalements effectués par l'inspection du travail. La comparaison de ces données administratives avec deux enquêtes récentes confirme que le nombre de grèves et le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) résultant de ces conflits sont largement sous-évalués par la filière administrative. Cette sous-évaluation est toutefois moins prononcée pour les transports que dans les autres

secteurs relevant du contrôle de l'inspection de droit commun (secteurs marchands hors transports et agriculture). Dans le ressort de l'inspection de droit commun, trois quarts des JINT ne sont pas recensés en 2004 contre la moitié en 1992.



François Chérèque, CFDT

Novembre 2009,  
Congrès  
de l'Unsa



Alain  
Olive,  
UNSA

Le congrès de l'Unsa à Pau fin novembre a largement débattu de l'avenir syndical dans le cadre des nouvelles règles de représentativité. L'organisation, qui revendique 300 000 syndiqués (ce qui la placerait au 4<sup>e</sup> rang), a recueilli 6,25 % des voix aux dernières élections prud'homales. Le rapprochement avec la CFE-CGC, qui, malgré des remous suscités par la base qui n'avait pas été réellement consultée, semblait engagé, mais le processus s'est enrayé, notamment du côté de la CGC. Les militants de l'Unsa Police n'étaient, eux, pas prêts à accepter une fusion avec le syndicat Alliance-CGC. Alors, si, comme l'a déclaré Christian Chevalier, de l'Unsa Éducation « *l'instinct de survie pousse au rapprochement* », quels sont les rassemblements possibles ? Pour Alain Olive, qui reste à la tête de l'Unsa, il y a « *toujours une ligne de partage qui sépare les organisations à dominante protestataire et les organisations à dominante réformatrice* ». Reste à ces dernières à « *mieux coopérer pour aboutir à des propositions communes* ». Si la convergence avec la CFDT et le travail avec elle, par exemple au niveau européen, n'est pas nouveau pour l'UNSA, la construction d'un pôle « réformatrice » fait largement débat dans le monde syndical. Le rapprochement avec la CGC mais surtout les grands sujets sociaux, comme les retraites, et plus sûrement l'aspiration des salariés à la construction de mouvements unitaires risquent fort de s'imposer et de bousculer toutes les constructions d'appareil.

# La FSU en Congrès : pour l'avenir



Gérard Aschieri, FSU

La FSU s'est déjà transformée, a gagné sa légitimité dans les grandes luttes privé/public, s'est révélée attractive pour de nouveaux syndicats, de nouveaux syndiqués. Et pourtant, cela ne suffit plus... Confronté à une violente offensive néolibérale et à de profondes modifications des règles du « dialogue social », le syndicalisme français est sommé d'évoluer. C'est vrai pour toutes les organisations, c'est aussi le cas pour la FSU.

**Forces et faiblesses...** Toujours première organisation dans l'Éducation et dans la fonction publique d'État, la FSU est devenue la quatrième force dans l'ensemble des trois fonctions publiques. Son implantation récente dans de nouveaux secteurs comme la Fonction Publique Territoriale commence à porter ses fruits. Mais par son champ limité, elle éprouve des difficultés à se faire entendre dans les débats qui concernent l'ensemble de salariés (protection sociale, emploi...)

**Quelles pistes d'évolution du mouvement syndical et de la FSU ?** L'ampleur des attaques contre notre modèle social, les attentes des salariés accrues dans le contexte de crise amènent toutes les organisations syndicales françaises aujourd'hui à se poser les questions de formes nouvelles de travail commun, d'unité voire d'unification de leurs forces.

**Comment améliorer l'unité d'action ?** Si les salariés continuent à faire

# questions

## Décembre 2009, Congrès CGT

majoritairement confiance au mouvement syndical, ils en attendent aussi de l'efficacité. Ils reprochent souvent aux syndicats leur division. La FSU, dès son origine, s'est donnée pour mandat de rechercher des formes inédites d'unité syndicale les plus larges, rappelant son objectif d'unification, à terme, du mouvement syndical, et, à chaque congrès, a pris des initiatives dans ce sens, élargissant son champ d'intervention, posant de fait la question d'un dépassement de l'autonomie.

### Quelles nouvelles initiatives pour la FSU?

L'hypothèse d'une extension du champ de syndicalisation de la FSU qui se transformerait en confédération était régulièrement rejetée par nos congrès ; elle ne semble pas plus d'actualité aujourd'hui.

La FSU a eu l'occasion d'avoir de premiers échanges avec la CGT et Solidaires et de prendre avec chacune d'elle des initiatives concrètes, à Caen en novembre avec la CGT sur la formation professionnelle, à Paris en décembre avec Solidaires sur l'enjeu climatique.

Travailler à construire un syndicalisme renouvelé dans sa structuration comme ses pratiques devra se faire avec toutes les organisations qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus et partagent ces orientations d'un syndicalisme de lutte à visée transformatrice. Plusieurs hypothèses existent, qui à ce stade des réflexions ne s'opposent pas :

- un travail unitaire régulier voire permanent avec d'autres organisations syndicales ? Quel respect de la spécificité de chacun ?

- une structuration pérenne en liaison avec ce travail régulier ou permanent : à partir d'un thème ? Avec une ou plusieurs organisations ?

- un rapprochement avec une ou plusieurs autre(s) organisation(s), soit pour créer une nouvelle organisation, soit pour s'y intégrer ?

Ces questions d'avenir seront au cœur de son prochain congrès à Lille.

Le congrès de la CGT, première organisation syndicale aux prud'homales de décembre 2008, avec 34 % des voix et 654 000 adhérents, est toujours un événement car sa stratégie pèse sur l'ensemble du mouvement syndical et les mobilisations. Dans un paysage syndical quelque peu déstabilisé par les nouvelles règles de représentativité, et une période de chômage massif et de reculs sociaux, les analyses de la CGT étaient attendues. Le rapport d'activité a été largement approuvé (plus de 77 %) et la stratégie validée, mais le congrès a connu des moments de tension. Une contestation s'est manifestée, d'une part à travers une candidature symbolique contre Bernard Thibaut, mais aussi dans nombre d'interventions critiquant la stratégie suivie et notamment le rapprochement avec la CFDT. La polémique a conduit Bernard Thibaut à demander à François Chérèque de ne pas venir au congrès !

Le congrès a débattu notamment de la question des retraites, certains réclamant le retour de la revendication des 37,5 annuités, ce qui n'a pas été le cas, mais le texte initial a été largement amendé. Bernard Thibaut a annoncé que le rendez-vous de 2010 serait pour la CGT « le marqueur de la volonté de résistance des salariés ». Le congrès s'est

retrouvé dans un texte qui articule développement humain durable et sécurité sociale professionnelle, et qui affiche la priorité que la CGT entend accorder à la jeunesse. Le congrès a également accepté de travailler dans les 3 ans qui viennent à l'organisation interne de la CGT jugée inadéquate aujourd'hui : « On est plus fort là où le nombre de salariés décroît et absent là où ils augmentent ». Les champs fédéraux historiques devront être réinterrogés et mis en lien avec l'assise territoriale.

Sur l'unité syndicale et les rapprochements dans le mouvement syndical, Bernard Thibaut a rappelé que la logique des camps (réformiste contre contestataire) conduisait à revenir à une « sorte de guerre froide intersyndicale » qui servirait le patronat et le gouvernement, et confirmé sa démarche unitaire.

Avec la FSU, « ce qui est à l'ordre du jour, compte tenu de la proximité sur beaucoup de valeurs et de conceptions est de développer le travail commun » a-t-il rappelé. Mais ces questions n'ont en réalité fait l'objet d'aucun débat pendant le congrès.

L'objectif de la CGT est au renforcement de la syndicalisation et au développement d'un syndicalisme « qui sache contester, mobiliser, proposer et négocier ».



Bernard Thibaut, CGT

# Quel syndicalisme international ?

La FSU s'est posée en 2007 la question de ses affiliations internationales. Si le dossier d'adhésion à la CSI est en cours d'instruction, le débat devra se poursuivre pour la CES.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a été fondée en 1973, elle représente aujourd'hui 82 organisations syndicales dans 36 pays européens ainsi que 12 fédérations sectorielles. Elle compte des affiliés ou observateurs dans les pays candidats de l'UE (Turquie, Croatie et Macédoine) ainsi que dans des états en dehors de l'Union européenne. La CGT, la CFDT, la CFTC, FO et l'UNSA en sont membres pour la France. La CES est indépendante de la CSI Confédération Syndicale Internationale, née de la fusion de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT) en 2006, et qui rassemble les syndicats au niveau mondial. Cependant, elles réalisent des campagnes communes sur plusieurs sujets (droits syndicaux, égalité des chances et discrimination, environnement, migration...). Leur siège est

d'ailleurs établi dans le même bâtiment : la Maison syndicale internationale à Bruxelles, en Belgique. En octobre 2004, le comité exécutif de la Confédération a entériné le positionnement favorable au projet de Traité Constitutionnel Européen (TCE), par 40 voix pour, 2 contre (dont FO) et 12 abstentions (dont la CGT). Pour la CES, tout en soulignant les limites du texte, le soutien était « la seule approche pragmatique et réaliste ». La CES a cependant été à l'initiative de la plupart des grandes manifestations européennes.

Les plates-formes élaborées lors des euro-manifestations de Ljubljana en avril 2008 et les manifestations de mai 2009 en faveur des salaires et du pouvoir d'achat ont d'ailleurs marqué une évolution en phase avec les revendications de la FSU et les initiatives françaises interprofessionnelles.

La FSU est favorable au regroupement en vue de mobilisations communes de toutes les forces syndicales qui, dans la CES ou hors de la CES combattent les politiques libérales décidées au plan européen, Pour autant, le syndicalisme européen actuel peine à faire converger les luttes et à se doter d'un véritable agenda de mobilisations.

Lors de son Congrès de Marseille en 2007, la FSU avait décidé de consulter ses adhérents sur l'adhésion à la CSI, et de mettre en débat la question de l'affiliation à la CES. Les résultats de la consultation ayant été largement favorables à l'adhésion à la CSI, la demande en a été faite, elle est en cours d'instruction. En ce qui concerne la CES, le débat devra encore se poursuivre et le Congrès de Lille devra à nouveau se poser la question de cette affiliation et explorer les conditions de sa mise en œuvre.



Annick Coupé, Solidaires



Jean-Claude Mailly, FO

## Le syndicalisme démodé ?

« Immobilisme », « faible représentativité », la polémique sur le rôle des syndicats est récurrente. Pourtant les sondages donnent régulièrement un autre visage de la relation des Français aux syndicats. Ainsi, en décembre 2009, selon le baromètre BVA-Absoluce, une majorité de français (60 %) fait confiance aux syndicats pour défendre les intérêts des salariés.

La CGT arrive en tête des organisations défendant le mieux les intérêts des salariés, suivie de la CFDT, puis de FO. Fin mars 2009, un sondage Ifop indiquait déjà que pour 57 % de Français, les syndicats apparaissent comme des « acteurs majeurs de la vie politique ».

Le sondage Viaoice, réalisé pour la FSU en octobre 2009, confirmait l'at-

tente des salariés quant à la prise en compte de leurs problèmes quotidiens mais aussi leur espoir de voir les organisations syndicales s'opposer plus fermement aux politiques gouvernementales et patronales. L'image qu'on se fait des syndicats est très marquée par ses préférences politiques et c'est du côté des sympathisants de l'UMP que la confiance est la plus basse (40 %) Autre élément stable des sondages : l'écart entre les réponses des salariés du privé et ceux du public, c'est du côté des professeurs et des cadres de la fonction publique que la confiance culmine. Enfin, contrairement aux idées reçues, plus on est jeune et plus on considère que les syndicats défendent bien les salariés...

# Jean-Marie Pernot : « retrouver le chemin de la syndicalisation »

Jean-Marie Pernot, docteur en sciences politiques et chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) revient sur les évolutions du syndicalisme en France.

*Quels seront les effets du changement des règles de représentativité et de validation des accords sociaux ?*



Le dispositif est porteur de dynamiques nouvelles dans la recomposition à venir du champ syndical. La situation actuelle est encore instable, avec des zones où la jurisprudence peut encore bouger un peu les lignes, mais il met fin à un système devenu néfaste quand il s'est transformé en machine à diviser et atomiser le mouvement syndical. Le système de légitimation des syndicats par l'élection, sans être radicalement nouveau, rend proportionnelle la capacité de signer des accords à la force électorale des acteurs. Les rentes de situation historiques sont abolies en plaçant tout le monde à égalité dans l'accès au vote des salariés. Il met au centre la question des alliances là où le moteur du système antérieur était la division : alliances de survie, alliances défensives, répondant au désir de ne pas disparaître ; alliances offensives qui ont des effets de recomposition du champ syndical.

Les signataires de la position commune escomptent que le dispositif augmente à terme la capacité syndicale par la concentration et donc le renforcement des acteurs centraux. Certaines confédérations jugées jusque-là représentatives cesseront de l'être après un tour complet d'élections (quatre ans après l'adoption de la loi). Disparaîtront-elles pour autant ? La première stratégie de résistance est celle du rapprochement avec d'autres. Des rapprochements organiques entre centrales ont vu le jour mais l'échec du projet de fusion entre l'UNSA et la CFE-CGC montre la fragilité de processus qui mettent en

cause des identités cristallisées par des décennies d'affrontements entre organisations.

Le risque est plutôt celui d'une atomisation qui verrait cohabiter en nombre toujours aussi important des organisations dont certaines seraient reconnues représentatives aux niveaux supérieurs et d'autres pas, avec l'avènement d'un corporatisme d'entreprise déjà pas mal avancé et au détriment de la légitimité de l'ensemble. La question est donc celle de la capacité de la CGT et la CFDT à drainer et réorganiser les forces autour d'une dynamique de rassemblement. Le problème n'est pas de savoir si les 8 % de syndiqués français doivent se répartir entre huit, trois ou quatre organisations : si le changement se limite à conforter la CGT et la CFDT telles qu'elles sont aujourd'hui toutes choses égales par ailleurs, le bénéfice sera limité.

*Peut-on espérer une dynamique de resyndicalisation ?*

L'enjeu est de modifier le rapport entre les syndicats et les salariés et de retrouver le chemin d'une syndicalisation, sinon de masse, du moins significative, notamment dans les catégories aujourd'hui absentes : on pense aux jeunes... mais je pense plus généralement aux ouvriers, catégorie la moins syndiquée, qui a quitté le syndicalisme au début des années 1980 et n'y est pas revenue. Aujourd'hui, les ouvriers, jeunes ou non, femmes ou hommes, sont d'abord dans la sous-traitance, ce véritable angle mort du syndicalisme.

*Quel est l'état des forces aujourd'hui ?*

Il n'est pas très brillant. Aucun syndicat, à ma connaissance, ne peut afficher une progression de ses effectifs. Sans tout focaliser là-dessus, on ne peut pas passer à côté du problème.

Les enquêtes de la DARES montrent une baisse/stagnation des effectifs syndicaux mais une extension de la présence de syndicats dans l'entreprise (29 % des entreprises en 97-98 pour 34 % en 2005) : des syndicats davantage présents avec un nombre plus restreint d'adhérents ! Les sondages apportent d'autres informations : dans un sondage CSA récent, 76 % des salariés plébiscitent le pluralisme, garantie d'un choix possible. Dans un sondage pour Dialogue de 2006, à la question pourquoi n'êtes-vous pas syndiqué ? Deux réponses arrivent en tête : la crainte des représailles dans le secteur privé et la division syndicale. Les salariés apparaissent satisfaits que les syndicats existent, " ça peut servir ", individuellement s'il m'arrive quelque chose, collectivement s'il arrive quelque chose à l'entreprise. Ils veulent pouvoir choisir largement lors des élections, mais la question de s'y impliquer ne se pose pas. Le syndicat est un objet hors d'eux-mêmes, ils n'ont pas plus de raison de s'y impliquer que d'apprendre la mécanique lorsqu'ils achètent une voiture.

Des équipes syndicales avec des pratiques de masse, actives et proches des préoccupations des salariés, ça existe. Elles retirent de la confiance mais fort peu de syndicalisation. Les syndicats n'ont pas seulement à répondre à des attentes mais aussi à susciter des attentes avant même que d'y répondre. Les salariés attendent au fond peu de chose du syndicalisme comme ils semblent en attendre peu d'autres institutions (partis, élus, parlement...). Les syndicats sont victimes d'un raccourcissement général des croyances en l'avenir. Si on ne peut demander au syndicalisme de remplir le vide laissé aujourd'hui par le politique, il faut relever l'existence d'un espace pour proposer des alternatives.

# L'eau, un marché comme un

S'il est un domaine où les lendemains se préparent dès maintenant, c'est bien celui de l'eau. En juillet dernier, le cinquième forum mondial de l'eau réunissait 30 000 participants à Istanbul. La situation au niveau mondial est inquiétante et les enjeux énormes, notamment au niveau géostratégique ou financier.

Les trois multinationales françaises se taillent une grosse part du marché, utilisant les PPP (partenariat public-privé) et substituant le concept de « l'eau, besoin vital » (qui peut donc devenir un produit marchand comme un autre) à celui de « l'eau, un droit fondamental » (qui implique une responsabilité des États).



Les réseaux accusent parfois 20 à 30 % de fuite.

Au lendemain du très décevant sommet de Copenhague, il est utile de faire aussi le point sur la situation en France.

En France, les collectivités locales

ont deux possibilités pour gérer l'eau : la gestion directe en régie ou la gestion déléguée à une entreprise privée, par affermage ou par concession. Que la gestion soit en régie ou déléguée, les services de l'eau et de l'assainissement doivent être soumis à de multiples contrôles techniques et financiers...

Régie publique ou délégation ? En France, trois multinationales (Véolia, Lyonnaise et SAUR) distribuent 75 % de l'eau potable, situation unique dans le monde (80 % des villes du monde fonctionnant en régie publique).

De nombreuses études, convergentes, soulignent que le prix de l'eau dans le cas d'une délégation est de 20 à 25 % en moyenne supérieur à ce qu'il est dans le cas d'une régie.

## Le monopole contesté

C'est cette domination du marché qui commence à être combattue. De très nombreuses associations bataillent, soit pour le retour en régie soit pour une vraie surveillance des contrats de délégation. Les élus restent, même en cas de délégation, responsables légalement de la distribution. Même si certains peinent à prendre la mesure de leurs responsabilités, d'autres sont sensibles au problème. En témoignent, après le retour en régie de

Grenoble, ceux d'autres communes petites ou moyennes qui constatent les bénéfices de ce changement: baisse des prix, amélioration des réseaux... Paris entreprend le retour en régie, Toulouse l'étudie...

À Bordeaux, l'association Transcub, après douze ans de bataille tenace a obtenu devant le Tribunal Administratif la condamnation de la Lyonnaise au remboursement de 233 millions d'euros.

Mais il ne suffit évidemment pas de passer en régie pour que les problèmes disparaissent.

## 137 litres d'eau par an

Un Français consomme 137 litres d'eau potable par jour en moyenne. La directive européenne a assigné l'objectif d'« un bon état écologique de l'eau » en 2015 par reconquête ou non-dégradation de la qualité des milieux aquatiques, assorti d'une obligation de résultats... assurée par qui ? Par subsidiarité, c'est à la collectivité locale d'assurer la fonction de maître d'ouvrage, donc de décider... et de trouver les financements (subventions diverses, prix de l'eau...). Mais il peut y avoir conflit entre différentes politiques publiques pour ce qui touche à la préservation de la ressource en eau (par ex. au niveau de l'énergie hydroélectrique, de l'agriculture).

## Une tarification opaque

Sept bassins, sept politiques différentes ? Il y a une étroite imbrication entre gestion de l'eau et des milieux aquatiques et tous les enjeux de l'eau doivent être partie intégrante de la politique d'aménagement du territoire. C'est un des enjeux du service public au niveau national comme au niveau local. Quantité et surtout qualité de l'eau vont peser de plus en plus sur l'aménagement du territoire (y compris devenir un facteur limitant pour certains projets).

## Un cadre législatif complexe et évolutif

**Loi de 1964 destinée à réparer les conséquences des usages de l'eau.**

**Loi de 1992 promouvant une gestion équilibrée des ressources.**

**Loi de 2006 définissant le programme de l'Agence en application de la directive-cadre européenne sur l'eau, le tout dans un contexte de décentralisation puis de réorganisation départementale de l'État.**

**Quant aux « trames vertes et bleues », outils d'aménagement du territoire consti-**

**tuées de grands ensembles naturels et d'espaces-tampons, elles attendent encore le vote de la loi Grenelle 2 et ses décrets d'application.**

**Des acteurs nombreux : l'Europe, l'État, ses opérateurs (agences de l'eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques...), les collectivités territoriales, sans oublier les acteurs économiques (CCI, chambres d'agriculture...) ou les associations de consommateurs.**

# autre ?



© CROS/NAJA

Un autre gros problème: l'entretien des réseaux. Le pourcentage de perte d'eau potable dû aux fuites est très important, souvent entre 20 et 30 %. Conséquences: tarissement des nappes, ensablement des puits, gaspillage de l'énergie utilisée pour le pompage. Cet entretien, responsabilité du délégataire, est souvent insuffisant. S'il semble illusoire de vouloir annuler toute perte d'eau, un rendement au-dessus de 80% est souhaitable.

Autre question, la tarification: elle peut être différente entre l'eau potable ou non-potable, suivant les ressources locales et l'usage. Mais une tarification dégressive n'encourage pas les efforts d'économie. Une bonne gestion de la ressource en eau potable exigerait un tarif progressif et non pénalisable socialement (part fixe et forfait de m<sup>3</sup> gratuits pour répondre aux situations sociales difficiles).

Avant d'être un matériau consommable, l'eau est un bien public vital. Sa protection, son utilisation raisonnable, compatible avec la pérennité de la ressource et dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général: de quoi proscrire toute spéculation financière autour d'elle.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## 3 questions à Jean-Jacques Maynard « 2010 : année chaotique pour tous »

**L'État peut-il être vraiment garant des équilibres entre milieux et usages de l'eau ?**

En tout cas, il doit l'être et il est le seul à pouvoir l'être. Encore faut-il qu'il le veuille, qu'il s'organise en conséquence et en prenne les moyens. C'est très loin d'être le cas. Dans le Grenelle de l'Environnement, la puissance publique ne s'engage pas, tout au plus modifie-t-elle les critères de décision des consommateurs, avec seulement un impact à la marge sur les logiques antérieures d'aménagement et de production. Pour l'eau et les continuités écologiques des milieux aquatiques, l'opposabilité des trames bleues aux projets portés par ces logiques va être l'élément d'appréciation.

**Quelle police de l'Eau ?**

Dans le petit monde de l'eau, toute ambition est immédiatement subordonnée depuis toujours au préalable que l'État commence par appliquer sa police administrative de l'eau (autorisations de prélèvements, de rejets ...). C'est une question dont on est d'autant moins près de voir le fond que les réformes se succèdent dans la seule perspective d'une réduction de moyens et sans qu'on les évalue. Ainsi, la loi sur l'Eau de 2006 a unifié les textes issus des législations sur la pêche et sur l'eau et a eu pour effet de regrouper dans une structure interservices l'examen des décisions à proposer aux préfets, organisation remise en cause par la RGPP.



DR

Jean-Jacques Maynard, chargé d'études Eau et Aménagement du Territoire, élu du personnel au CA de l'Agence de l'Eau RM&C.

**Que va-t-il se passer avec la fusion des services prévue en 2010 ?**

Pour la conduite des politiques environnementales, la rupture a eu lieu en 2007 lors de la dissolution du Ministère de l'Environnement dans celui de l'Équipement. 2009 a vu un premier gros tiers de regroupements au niveau régional et départemental. L'administration affiche une satisfaction de circonstance, mais les collectivités ne trouvent déjà plus l'État « au bout du fil ».

## Suresnes cité danse

Avec cette 18<sup>e</sup> édition qui s'ouvre sur une « carte blanche » à Kader Attou et s'achève par deux créations de Mourad Merzouki, l'hommage est rendu au talent de ceux qui, dès le début du festival, ont accompagné son histoire et dont



© PHILIPPE SAVOIR - BITTER SUGAR DE RAPHAËLLE DELAUNAY

réciroquement Suresnes cités danse a soutenu le parcours et l'ascension. Simples danseurs il y a 17 ans dans « La Nuit Partagée » de Jean-François Duroure, réinvités ensuite régulièrement comme interprètes et chorégraphes, Kader Attou et Mourad Merzouki sont accueillis en 2010 en tant que directeurs de centres chorégraphiques nationaux de La Rochelle et de Créteil. Tous deux cristallisent aussi une reconnaissance institutionnelle de la danse hip hop encouragée par une manifestation qui, depuis dix-huit ans, la porte sous toutes ses formes.

Fidélité aux chorégraphes déjà accueillis par le festival, comme Raphaëlle Delaunay et Pierre Rigal ou encore Chantal Loïal qui, repérée en 1996, vient présenter le travail de sa propre compagnie. Fidélité enfin envers les jeunes danseurs de Cités danse connexions dont l'évolution artistique s'accompagne d'une visibilité scénique, conformément à la mission du centre. Côté création, avec huit commandes et productions en trois semaines, Suresnes cités danse est plus que jamais un bouillon de créativité suscitant des formes inédites, comme la commande/rencontre entre Blanca Li et le collectif Jeu de Jambes. Rien de ceci ne serait possible sans l'excellence des danseurs hip hop à partir desquels, dès l'origine, s'est construit le festival. Avec Hiroaki Umeda et Sylvain Groud, nouveaux venus, on découvre une génération remarquable.

**Jusqu'au 31 janvier**  
Théâtre de Suresnes Jean Vilar.

## Ballets russes au CND

Le Centre national de la danse, en partenariat avec la cinémathèque de la danse et l'Ina, met en lumière et en images l'histoire des ballets russes, de 1929 à 1959. Créés à Paris au Théâtre du Châtelet en mai 1909, ils disparaissent 20 ans plus tard avec leur fondateur Serge de



DR

Diaghilev et marqueront de leurs valeurs la danse du xx<sup>e</sup> siècle.

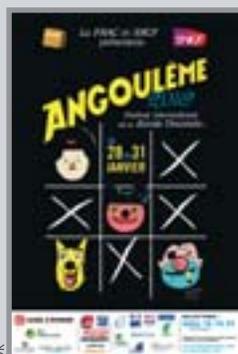
[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

## La fabrique des images

Le musée du Quai Branly ouvre ses espaces à l'anthropologue Philippe Descola, Professeur au Collège de France, du 16 février au 11 juillet 2011. Mieux comprendre les grandes productions artistiques et matérielles de l'homme sur les cinq continents à travers quatre grands modèles traduisant chacun une vision du monde, tel est l'objet de « La fabrique d'images ». 160 œuvres et objets emblématiques sont décryptés, laissant appréhender au visiteur les principes selon lesquels les civilisations font voir le monde.

## La BD du monde à Angoulême

Le Festival international de la BD revient, du 28 au 31 janvier, sur les albums publiés en 2009, des plus connus aux découvertes, pour mieux les honorer.



DR

Une grande exposition est consacrée aux dessins de Blutch, couronné en 2009 par le Grand Prix de la Ville d'Angoulême.

[www.bdangouleme.com](http://www.bdangouleme.com)

## Munch à Paris

Du 19 février au 18 juillet 2010, cinq mois pour découvrir à Paris l'artiste norvégien mondialement connu pour un seul de ses tableaux « Le cri » et dont la singularité interroge aujourd'hui encore.

La période exposée (1880-1890) à la Pinacothèque réunit les fondements de sa production et rend compte de la vision expérimentale



DR

que cet immense créateur avait de son art.

[www.pinacothèque.com](http://www.pinacothèque.com)

## Rodin à Angers

Une belle sélection de sculptures du musée Rodin de Paris, des études à l'œuvre finie, expriment la force géniale avec laquelle l'artiste s'emparait de ses modèles, proches ou contemporains. Musée des beaux-Arts d'Angers jusqu'au 28 mars.

## Corot à Reims

Après le Japon, c'est au musée de Reims, qui possède 27 œuvres de Corot, que l'exposition organisée par Le Louvre « De Corot à l'art moderne » est présentée du 24 février au 1<sup>er</sup> juin.

## « Les modernes » à Lyon

De Reims, il faudra se rendre à Lyon où, jusqu'au 15 février, le musée des Beaux-Arts offre une nouvelle présentation de ses collections d'art moderne. Du fauvisme au cubisme, de l'abstraction française à l'art brut. L'occasion de découvrir ou de redécouvrir des artistes et des œuvres encore souvent méconnus.

## « Musées pour tous », le Prix

Les musées d'Angoulême et de Nancy ont reçu le 10 décembre le prix « Musées pour tous ».

Ce prix, organisé par le ministère, récompense de 50 000 € la pratique en matière d'accessibilité pour les visiteurs handicapés. Les deux établissements ont été primés « pour avoir pris en compte les besoins de toutes les familles de visiteurs handicapés, tant dans les conditions de l'accueil des visiteurs que dans leurs offres culturelles », a indiqué le ministère.

## Lecture virtuelle

L'exposition virtuelle de la BNF « Choses lues, choses vues » est une introduction à l'univers de la lecture. Elle invite à entrer au hasard des pages lues d'hommes et de femmes le plus souvent anonymes, filmés par l'écrivain et vidéaste Alain Fleischer, dans leurs lieux de lecture...  
<http://expositions.bnf.fr/lecture/index.htm>

# Culture : une modernisation contestée

La « modernisation » du ministère de la culture a été saluée par des salves de réactions, notamment les grèves des musées. Les annonces pour 2010 répondent à une politique culturelle qui reste floue. Les professionnels réagissent.

Aux premiers jours d'une nouvelle année, la tendance est aux bilans et aux rétrospectives. Pour ce qui concerne la culture en France, l'année 2009 a été tumultueuse et s'est achevée dans un marasme contagieux. Avec le recul de l'engagement financier de l'État, la mise en place de la loi de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République se fait péniblement. Alors qu'elle prône une simplification et une clarification des services et des actions, sa réalité se fait à l'inverse.

La grève spectaculaire du Centre Pompidou suivie de celle d'une trentaine d'établissements publics, dont le Louvre, Orsay et le château de Versailles a ébranlé la saison culturelle de décembre. C'est par une lettre ouverte des conservateurs du Centre Pompidou qu'il fut annoncé le 23 novembre que « le personnel du Centre Pompidou, BPI comprise, entrait en grève pour protester contre les suppressions de postes entraînés par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui concernent tous les établissements publics » et implique le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

## Des réactions en chaîne

Quelques jours plus tard, le 17 décembre, paraissait une lettre ouverte des professionnels du secteur chorégraphique alertés du projet de regroupement des fonctions de délégué à la danse et délégué à la musique, au sein de la prochaine Direction Générale de la Création Artistique : « Si cette annonce devait se confirmer, elle serait vécue comme un indéniable retour en arrière par le secteur chorégraphique, qui s'est battu par le passé pour l'existence d'une délégation indépendante ». C'est que les activités du ministère de la culture et de la communication, historiquement exercées par dix directions, devraient être recentrées sur quatre entités : la direction générale des patrimoines (les actuelles directions des musées de France, des archives de France et de l'architecture



La grève spectaculaire du Centre Pompidou suivie de celle d'une trentaine d'établissements publics a ébranlé la saison touristique en décembre.

et du patrimoine), la direction générale de la création artistique (les actuelles directions de la danse, de la musique du théâtre et des spectacles et délégation aux arts plastiques), la direction générale des médias et des industries culturelles (l'actuelle direction du livre et de la lecture et une nouvelle direction, celle du développement des médias, jusqu'alors service du Premier Ministre) et un secrétariat général renoué.

Autre réaction : à Montpellier les prétendants à la succession de Jean-

Claude Fall à la direction du centre national d'art dramatique les Treize Vents attendaient depuis un an une réponse à leur candidature, le ministre Frédéric Mitterrand nommait contre vents et marées le président du Festival de création de Limoux, Jean-Marie Besset, à la tête de l'institution héraultaise. Ce qui a entraîné la protestation de nombreux professionnels choqués que l'on court-circuite ainsi les procédés de nomination.

PAULINE RIVAUD

## Le Conseil pour la création artistique suscite l'inquiétude

**En cette ère de réductions budgétaires annoncées à l'ensemble des institutions publiques, propositions et projets ne sont pas facilités. La mise en place début 2009 du Conseil pour la création artistique, présidé par Nicolas Sarkozy et animé par le producteur de cinéma Marin Karmitz, a suscité de vives réactions du Syndec (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles) qui reprochait à ses créateurs de ne pas « connaître la réalité et l'efficacité du spectacle vivant dans notre pays » et craignait que le conseil « ne se substitue au ministère de la Culture pour définir la politique culturelle de la France », demandant qu'il soit « à l'écoute des artistes et des professionnels. » de faire de la culture « la réponse de la France à la crise économique ».**

**Dans son discours de présentation, le chef de l'État avait fixé pour ambition au Conseil de faire de la culture « la réponse de la France à la crise économique ».**

# Régime diplomatique pour

Le rayonnement de la culture française à l'étranger est géré avant tout par le ministère des affaires étrangères. La réforme de son organisation, annoncée par le ministre Bernard Kouchner en 2008, se mesure à la dimension culturelle et linguistique de la France dans le monde.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, a annoncé début 2009 le lancement d'une grande réforme de l'action culturelle extérieure. Souhaitant passer d'un rayonnement culturel et scientifique à une « influence diplomatique »



© MUCCHIELLI / NAVA

Le service public d'éducation à l'étranger subit de plein fouet la réduction du budget alloué au ministère des Affaires étrangères.

vitalisée par l'action culturelle et scientifique extérieure. La création d'une direction générale unique est en cours,

elle se fera en trois ans. Regroupant tous les services, elle aurait la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC). Mais la mutation est lente et floue. L'effet d'annonce d'une grande réforme a laissé la place à l'attente et à l'hostilité.

En 2009, le réseau culturel français dans le monde est riche : 164 ambassades dotées d'un service de coopération et d'action culturelle, 144 instituts et centres culturels français, 1 085 Alliances françaises dans 135 pays et 27 centres de recherche. La réforme annonce la fusion des relais sous un label unique, sur le modèle du Goethe-Institut allemand ou du British Council, et au sein d'un seul établissement autonome financièrement.

## Un réseau varié

Si le ministère des Affaires étrangères est prépondérant dans l'action culturelle extérieure de la France, le ministère de la culture s'est vu reconnaître

en 2002 puis en 2007 un rôle important dans le rayonnement international de la culture et de la création artistique françaises et de la francophonie. Les deux ministères se « partagent » donc deux aspects de l'influence de la France à l'étranger, l'un stratégique, politique et financier, l'autre structurel. Sur le plan du financement, le réseau se répartit entre instituts et centres culturels, directement financés par le ministère des Affaires étrangères et avec une gestion autonome tandis que les Alliances françaises sont des associations de droit privé local administrées par des bénévoles du pays d'accueil.

L'autonomie financière des centres et instituts envisagée par la réforme a suscité l'hostilité des ambassadeurs. Le conseiller ou attaché culturel, au lieu de diriger et coordonner les services et établissements culturels auprès de l'ambassadeur, ne ferait plus que coordonner. Le 11 décembre dans *Libération*, un groupe anonyme de diplomates et de représentants d'institutions culturelles accusait le ministre d'avoir « totalement négligé l'opportunité que présentait début 2008 la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour poser les termes d'une relance en profondeur de notre réseau culturel à l'étranger ».

## Diminution progressive des moyens

Depuis quelques années, le réseau a été réduit en distinguant géographiquement les instituts et centres culturels et les Alliances françaises. Les premiers sont plutôt présents en Europe, en Afrique et au Levant, les Alliances sont surtout en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie et en Russie. De nombreux établissements d'Europe occidentale ont fermé (plus de la moitié des centres culturels en Allemagne) pour étendre le réseau aux pays d'Asie et du pourtour méditerranéen.

Si le budget en faveur du rayonnement culturel de la France a été évalué en 2007 à plus d'1Md, il n'est pas aisé d'estimer la répartition des missions de l'action culturelle extérieure. Ce qui est certain c'est que les crédits consacrés à l'action culturelle exté-

## Les autres instituts européens

Alors que la France programme une réduction d'un quart des crédits consacrés à l'action culturelle extérieure pour 2009/2011, le British Council affiche une augmentation de sa subvention de 5,5 %, le Goethe Institut de 12,4 % en 2008 et le Cervantès de 66 % en 5 ans. Le Goethe-Institut, fondé en 1925, est sans doute le plus connu des Français. Il y en a sept en France et dix Maisons de l'Allemagne. Financé par le gouvernement fédéral de l'Allemagne, sa mission principale est de promouvoir l'apprentissage de la langue allemande comme deuxième langue, encourager le rayonnement de la culture allemande et favoriser la coopération culturelle internationale. On compte 134 instituts allemands dans 82 pays. En Allemagne, le budget 2008 consacré à l'action culturelle à l'étranger a été de 680 Md'euros dont 180 M pour les Instituts Goethe.

Le British Council a été créé en 1934. Indépendant du gouvernement, il collabore étroitement avec le ministère des Affaires étrangères britannique. Sa mission est centrée sur l'enseignement de la langue anglaise. Il dispose d'environ 220 implantations dans 109 pays. Son budget s'élevait à 183 millions de livres pour 2006-2007, 35 % provenant de subventions du ministère des affaires étrangères britannique et 65 % de l'autofinancement, principalement des cours de langue.

Créé en 1990, l'Institut Cervantès est une institution culturelle dépendant du Ministère des Affaires Étrangères espagnol. Il se consacre à la promotion et l'enseignement de la langue espagnole, et à la diffusion de la culture espagnole et hispano-américaine. Subventionné à 88,7 % par l'État espagnol, son budget représentait 89,4 millions d'euros en 2007.

# la culture française

Au regard des ambitions de la réforme, les moyens tant en termes d'effectifs que financiers inquiètent des personnels. Entre 2008 et 2009, des baisses de fonctionnement ont eu lieu.

© TREVIERS / NAJA

rière sont en baisse. Elle est estimée à 10 % entre 2005 et 2008 et de 13 % en 2009 à 92 M€.

## Le livre blanc de la politique étrangère

Cette baisse de moyens alarme depuis plusieurs années. Ainsi le rapport 2008 de la commission du *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France*, présidée par Alain Juppé et Louis Schweitzer, qui met en avant « l'importance capitale de la diplomatie d'influence dans le contexte d'une compétition globale des idées accélérée par le développement des modes de communication numériques ». Ce rapport préconise d'une part « un réseau d'experts (...) associant formellement des personnalités extérieures issues de l'entreprise, de l'Université et du monde de la recherche et des milieux culturels, sur le modèle des conseillers du commerce extérieur. » D'autre part de « faire de l'enseignement français à l'étranger une filière privilégiée de recrutement des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en France, en s'appuyant sur le réseau de l'AEFE. » La réforme pourra-t-elle voir le jour dans toute sa dimension. Est-ce seulement une question de moyens ?

VÉRONIQUE GIRAUD

## 3 questions à

### Mona Muraccioli : « Pour une politique culturelle extérieure efficace »



DR

Mona Muraccioli est chargée des affaires culturelles au sein du bureau national de l'association Français du Monde- ADFE

#### Comment accueillez-vous la réforme annoncée ?

2001, le rapport du député Dauge présente un réseau culturel français à l'étranger en péril car sans crédits et sans vision d'avenir. 2005, le sénateur Duvernois préconise la création d'une agence pour la culture française à l'étranger. 2009, la commission des affaires étrangères du Sénat appuie la création de l'agence. Juillet 2009, le projet de loi relatif à l'action culturelle extérieure est adopté en conseil des ministres. En septembre, une consultation des personnels menée à la hâte est boudée par les agents, seuls 5 % y répondent. Le 28 octobre, les grandes lignes de la réforme sont annoncées. Huit ans de réflexion et la montagne accouche d'une souris !

#### Selon vous, qu'est-ce qui doit changer ?

La réussite de la réforme proposée par le ministère passe par une agence dotée de véritables pouvoirs. Elle doit avoir son propre réseau d'établissements, la gestion du personnel et doit gérer la coopération culturelle, universitaire, scientifique et technologique. Sous la tutelle du ministère, les ambassadeurs devraient avoir les pleins pouvoirs pour assurer la cohérence de l'action de l'État. Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ainsi qu'un pilotage stratégique clairement identifié sont nécessaires.

#### Comment la réforme peut-elle réussir ?

Le plus important, c'est redonner des moyens financiers à un réseau qui subit

depuis plusieurs années une baisse de crédits de 10 % en 2008 et de 20 % en 2009. M. Kouchner est fier d'annoncer une enveloppe de 40 millions d'euros supplémentaires mais cette somme ne suffira pas à compenser la réduction programmée d'un quart des crédits consacrés à l'action culturelle extérieure pour 2009/2011. Au moment où la diplomatie « intelligente » ou « soft power » est mise en valeur par nos compétiteurs, il ne suffit plus de se livrer à des incantations sur l'exception culturelle française, il faut se donner les moyens nécessaires à une véritable stratégie d'influence à l'étranger.

**René Blancher**, membre de l'académie des sciences, participe à une réflexion engagée par l'institution en faveur de l'innovation dans l'enseignement des sciences.

En 2010 l'académie des sciences entend mener une réflexion sur l'innovation dans l'enseignement des sciences. Pourquoi ?

Pour plusieurs raisons : une désaffection marquée des jeunes pour les filières scientifiques, l'évolution des sciences et des technologies, la multiplication des interférences et des croisements entre les disciplines. Nous avons besoin de ce fait d'un travail d'enseignement qui doit être intégré entre plusieurs approches. Le comité de l'académie qui travaille sur l'enseignement des sciences, souhaite réfléchir à la façon dont on peut attirer à nouveau des jeunes vers les sciences, dont on peut enseigner les sciences et les techniques de façon plus adaptée à ce qu'elles sont aujourd'hui et plus conforme aussi à la formation générale et culturelle des jeunes. Nous souhaitons être attentifs aux expérimentations et réalisations de terrain dont on n'a pas toujours connaissance. L'idée est de diffuser les bonnes pratiques. Nous sommes partis de la réussite de l'opération de La main à la pâte et dans son sillage, d'une expérimentation de l'enseignement intégré au collège où trois professeurs travaillent ensemble, celui de sciences et physique, celui de technologies et celui de science de la vie et de la terre. Ce sont des approches de terrain expérimentales ayant pour objet d'améliorer l'enseignement et d'intéresser davantage les jeunes aux sciences.

**Quelles pistes entendez-vous privilégier pour raviver l'intérêt des jeunes ?**

Nous n'avons pas encore commencé le travail, mais a priori, ce qui nous intéresse, ce sont les méthodes, outils et matériels qui ont été réfléchis, expérimentés et mis au point par des enseignants dans les classes, quelquefois avec l'appui de laboratoires ou de centres de recherche. Cela se fait par exemple à Sophia Antipolis, où les chercheurs et laboratoires de l'Observatoire de la Côte d'Azur et de l'Inria, s'impliquent aussi bien dans le collège, le lycée et les



DIR

classes préparatoires pour travailler avec les professeurs à de l'innovation pédagogique.

**Vous évoquez le collège et le lycée, comment abordez-vous l'enseignement des sciences à l'école primaire ?**

L'enseignement des sciences à l'école primaire a fait l'objet d'une évolution récente, notamment avec La main à la pâte, mais il y a d'autres associations, d'autres expérimentations qui sont tout aussi intéressantes et méritent d'être observées et étudiées. Nous souhaitons les regarder, les évaluer par les résultats obtenus auprès des élèves et par rapport à cette préparation d'une culture scientifique et d'un enseignement scientifique conforme à ce qu'il doit être aujourd'hui. Il y a par exemple des expérimentations qui n'ont pas forcément d'appellation, qui sont au stade très expérimental et qui privilégient des approches généralement d'enseignement intégré, dans lesquelles on travaille plutôt sur des thèmes, et qui fonctionnent bien à condition qu'on veille à ce que les fondamentaux disciplinaires soient appris car on ne peut faire de tra-

## « Attirer des jeunes vers les sciences »

vail transversal qu'à partir de très bons disciplinaires.

**Que faut-il changer au niveau de la formation des maîtres ?**

Les professeurs en général, et ceux de sciences et technologies en particulier, exercent un métier extrêmement difficile d'autant que l'état des connaissances évolue. À mes yeux, la priorité fondamentale est de mettre en place une vraie formation continue des professeurs, à l'image de qui a été fait pour les médecins. Je pense qu'il faut une formation adaptée au métier, qui soit évidemment pédagogique mais qui porte aussi sur les contenus. Si l'on veut avoir de bons enseignements disciplinaires, il faut que les professeurs aient des contacts organisés et simples avec des laboratoires. C'est dans les laboratoires que se fait la recherche scientifique et technologique et donc les professeurs ont le droit d'avoir accès à cette réalité.

**Le ministère est dans la construction d'une nouvelle formation initiale, cette réflexion n'arrive-t-elle pas un peu tard ?**

Jusqu'ici je parlais de la formation continue. Pour ce qui est de la formation initiale des maîtres, c'est aux universités de s'en emparer et d'en faire une priorité. Il n'est donc pas trop tard car les universités sont en train de préparer les maquettes. Il est prévu à partir du moment où on est dans la mastérisation que la formation initiale aura un niveau élevé de formation disciplinaire, celui du master. Mais j'insiste beaucoup sur la formation continue car on ne l'a pas suffisamment prise en compte dans notre pays alors que c'est un dossier prioritaire.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
PIERRE MAGNETTO

### RENÉ BLANCHER

Géologue, professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis, René Blancher est membre de la société géologique de France. Il a été élu en 2005 à l'Académie des sciences dans la section dédiée aux sciences de l'univers. Officier de la Légion d'honneur, ses nombreux ouvrages lui ont valu plusieurs prix et médailles scientifiques.

Rencontres  
**CASDEN**

**ÊTES-VOUS PRÊT  
À CE QUE LA CASDEN  
VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?**

**Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.**

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

**Pour en savoir plus, contactez :**

- **La Délégation Départementale CASDEN de votre choix** (coordonnées sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr))
- **L'agence Banque Populaire la plus proche** (coordonnées sur [www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr))
- **CASDEN Direct au 0 826 824 400\***  
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- **[www.casden.fr](http://www.casden.fr)**

\*0,152 € TTC/min en France métropolitaine



# Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox !**

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 000 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme conventionné par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

*En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.*

## Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à 360 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

*Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?*

## Les élèves jouent le jeu

Les résultats de la première année sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 28 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement: « Batribox, l'Éco Réflexe ».

*Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.*

## Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr)

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez vous guider !



## Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière [histoire, géographie, SVT, sciences et français] disponible sur [www.batribox.fr](http://www.batribox.fr).



Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi:

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- les outils de sensibilisation.